

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 28 février 1853.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des allocations votées au Budget des dépenses au Département des Travaux publics pour l'exercice 1853, s'élève à la somme de fr. 16,470,903 85

Le projet de Budget pour l'exercice 1854 est proposé à la somme de 17,096,587 35

Il présente donc sur le Budget arrêté pour l'exercice précédent une augmentation de 625,683 50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau suivant indique les branches de service sur lesquelles portent les modifications proposées pour l'exercice 1854.

BRANCHES DE SERVICES.	Crédit		Différences pour 1854.	
	voté POUR 1853.	demandé POUR 1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Administration centrale.	649,610 »	671,600 »	21,990 »	»
Ponts et chaussées	5,625,225 85	5,907,384 02	635,191 67	555,031 50
Mines	246,207 »	240,953 55	3,666 55	»
Chemins de fer, postes. — Télégraphes. — Régie.	9,919,803 »	10,257,670 »	355,876 »	56,009 »
Pensions	7,000 »	7,000 »	»	»
Secours	5,000 »	5,000 »	»	»
Dépenses imprévues	18,000 »	18,000 »	»	»
	16,470,905 85	17,096,387 35	1,014,724 »	589,040 50
	AUGMENTATION. fr.		625,683 50	

Sauf deux augmentations, la première de 21,990 francs (proposée pour l'administration centrale), et basée sur une situation qui pourra être modifiée au 1^{er} janvier 1854; l'autre de fr. 3,666 33 c^{es}, résultant de l'obligation d'augmenter le nombre des aspirants ingénieurs des mines, toutes les autres portent sur les deux services les plus importants du Département des Travaux publics, les ponts et chaussées et les chemins de fer.

Elles s'élèvent en résumé, et déduction faite des diminutions de dépenses :

Pour les ponts et chaussées, à fr.	282,160 17
Pour les chemins de fer, etc.	317,867 »

Les développements du projet de Budget permettent de se rendre compte de la nature et de l'importance des modifications qui y sont proposées; quant aux motifs qui les rendent nécessaires, les explications qui vont suivre suffiront, sans doute, pour les justifier complètement.

CHAPITRE 1^{er}.*Administration centrale.*

Ainsi qu'on vient de le dire, une augmentation de 21,990 francs est proposée pour le personnel de l'administration centrale. Il n'est pas certain cependant qu'elle soit indispensable, attendu que l'allocation proposée a été basée sur les besoins existants au 1^{er} janvier 1853, époque de la rédaction du Budget, et qu'il sera peut-être possible de se renfermer dans les limites de l'allocation précédente, par suite de mutations que pourra subir le personnel, dans le cours de l'année actuelle.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS, ETC.

1^{re} SECTION. — Pons et chaussées.

ART. 6. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . fr.	2,577,438 »
Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :	
A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien des nouvelles sections. fr.	1,423,045 »
B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure, payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements, etc., etc.	200,000 »
C. Études de projets, frais de levée de plans, matériel et impressions	10,000 »
D. Travaux d'amélioration et construction de routes	944,393 »
TOTAL. fr.	2,577,438 »

A. Entretien ordinaire.

Entretien ordinaire, en 1854, des routes d'après les baux existants, et entretien des nouvelles sections. fr.	1,423,045 »
La somme allouée au Budget de 1853 pour le même objet était de	1,380,238 »
Différence en plus. fr.	42,807 »

Voici les motifs de cette différence :

1^o Un assez grand nombre d'entrepreneurs profitant de la faculté qui leur était laissée par le cahier des charges, ont résilié leurs contrats.

Par suite, l'on a dû faire procéder à la réadjudication de l'entretien de 47 sections de routes, et l'administration a reconnu nécessaire d'augmenter les quantités d'ouvrages à exécuter sur la plupart de ces sections, afin de les maintenir dans un parfait état d'entretien.

2^o La mise à l'entretien, en 1854, de cinq sections de routes nouvelles, dont la désignation suit :

- 1^o Moll au camp de Beverloo, section de Baelen au camp;
- 2^o Turnhout vers Tilburg, section de Turnhout à Raevens;
- 3^o Wavre vers Huy, section de Wavre à Gistoux;
- 4^o Huy à Waremme, section de Huy à Chapon-Seraing;
- 5^o Riempst à Hallembaye, section de Riempst à Sichen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit demandé pour l'entretien ordinaire des routes en 1854, étant supérieur de 42,807 francs à celui qui a été accordé au Budget de 1853, l'on a réduit de pareille somme l'allocation destinée à la construction de routes nouvelles, de manière que le crédit total demandé pour 1854 reste le même que celui qui a été alloué pour 1853.

L'on complète les développements, en ce qui concerne l'entretien ordinaire des routes, par la production :

1° D'un tableau général indiquant, par province, le prix d'entretien de chaque lot de route, sa longueur ainsi que le produit actuel des barrières (*Annexe n° 1*);

2° D'un état général présentant, par province, le relevé des sommes affectées aux dépenses de l'espèce, depuis 1830 jusques et y compris 1853 (*Annexe n° 2*).

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée	fr.	200,000	»
Allocation du Budget de 1853		200,000	»

Depuis plusieurs années, cette somme est toujours absorbée entièrement, et l'on est même quelquefois obligé d'ajourner l'exécution de certains travaux.

Dans tous les cas, si l'allocation présentait un restant disponible, il viendrait augmenter la somme affectée aux constructions nouvelles.

C. — *Études de projets, frais de levée de plans, etc.*

Somme demandée	fr.	10,000	»
Allocation de 1853.		10,000	»

Cette somme, qui est allouée depuis plusieurs années, n'est certes pas trop élevée, puisqu'elle doit servir non-seulement à couvrir les dépenses de toute nature relatives aux études de projets, mais aussi à l'achat de cartes et aux frais d'impression, etc.

D'ailleurs, si une partie de cette allocation restait disponible, elle serait ajoutée au chiffre affecté à la construction de routes, l'allocation ne formant qu'un des littéra de l'art. 6.

D. — *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé	fr.	944,393	»
Allocation de 1853.		987,200	»
		<hr/>	
Différence en moins.	fr.	42,807	»

résultant : 1° de ce que le chiffre affecté à l'entretien ordinaire des routes, en 1853, a dû être augmenté par suite de la réadjudication de 47 lots de routes de l'État, qui avaient été résiliés par les entrepreneurs;

2° De sections de routes nouvelles qui seront livrées, en 1854, à la circulation et mises en entretien.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 944,393 francs, dont on présume pouvoir disposer, sera employée, comme tous les ans, soit à l'achèvement de plusieurs grandes communications en cours d'exécution, soit à la construction de nouvelles routes vivement sollicitées par la plupart des provinces.

L'on comprend aisément qu'avec une allocation aussi faible, il n'est pas possible de satisfaire aux nombreuses demandes qui surgissent tous les ans, et que, conséquemment, l'on est obligé d'en ajourner aux années suivantes.

En résumé, le chiffre total porté au Budget de 1854 pour le service des routes, est absolument le même que celui qui a été alloué pour 1853.

ART. 7. — *Plantations.*

Somme demandée : 41,200 francs.

A. — Plantations nouvelles	fr.	39,700	»
B. — Somme à valoir pour surveillance extraordinaire		1,500	»
	fr.	41,200	»
Allocation de 1853.		41,200	»

Cette somme est destinée, comme les années précédentes, à faire effectuer des plantations sur les routes nouvellement construites ou sur celles dont les arbres étant devenus mûrs ou dépérissants, ont dû être vendus au profit du trésor public.

Désormais, toutes les plantations à exécuter feront l'objet d'adjudications publiques, et, d'après les stipulations du cahier des charges, les entrepreneurs resteront responsables de ces plantations, pendant un terme de cinq ans, qui ne peut être dépassé, ce terme étant le *maximum* fixé par la loi de comptabilité de l'État pour les contrats de toute nature.

Quant à la pépinière de Laeken que l'État a louée pour un bail de 18 ans qui a pris cours le 1^{er} décembre 1841 et qui finit en 1859, le Gouvernement est disposé à user de la faculté qu'il s'est réservée dans le contrat de faire résilier le bail à la fin de l'année 1856. Pendant ce temps, l'on continuera à extraire de cette pépinière les sujets qui auront les dimensions voulues, afin de les planter sur quelques routes ou canaux, et ceux qui ne seront pas susceptibles de recevoir cette destination seront vendus par les soins de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Le relevé général des dépenses faites pour travaux de plantation, depuis 1830 jusqu'à 1852, sur les routes de l'État, est ci-annexé, sous le n° 3.

2^{me} SECTION. — Bâtimens civils.

ART. 8. A. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée.	fr.	90,000	»
Crédit alloué pour 1853		90,000	»

Les développemens à l'appui du Budget de 1853 (pages 8 et 9) justifient complètement cette allocation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'entretien de tous les bâtiments qui se trouvent dans la capitale et aux environs, est divisé en deux entreprises distinctes : la première est relative aux toitures, gouttières, etc., et constitue un forfait absolu ; la seconde comprend tous les autres travaux qui sont payés d'après un bordereau de prix joint au cahier des charges.

Ces entreprises ont été adjudgées aux concurrents qui ont offert le plus bas prix sur l'estimation et sur le bordereau dont il s'agit, en sorte que les intérêts de l'État ont été complètement garantis.

B. — *Travaux de construction, d'amélioration et d'extension.*

Somme demandée fr.	60,000 »
Crédit alloué en 1853.	60,000 »

Ce crédit extraordinaire a été porté, pour la première fois, au Budget de 1853.

Le relevé général des travaux de cette nature à effectuer aux bâtiments dans les diverses provinces, et évalués à environ 200,000 francs, a été joint au rapport de la section centrale sur le Budget dudit exercice, et il démontre la nécessité de leur exécution.

Mais, par suite de la loi de dotation de l'héritier présomptif du Trône, qui a mis à la disposition du prince les palais de la rue Ducale et de Tervueren, cette somme globale de 200,000 francs pourra être réduite de 20,000 francs, de manière que l'allocation de 60,000 francs ne devra plus figurer qu'au Budget de 1855.

3^{me} SECTION. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des poldersART. 10. — *Canal de Gand au Sas-de-Gand.*

Somme demandée, 61,185 francs.

La somme de 61,185 francs demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, en 1854, est supérieure de 30,835 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1853.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	7,685 »
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale	12,000 »
3 ^o Restauration des bords et talus.	7,000 »
4 ^o Renouvellement du pont-tournant à deux volées de Langerbrugge et d'une partie de la plate-forme.	15,000 »
5 ^o Renouvellement du pont-tournant à deux volées de Zelzaete et d'une partie de la plate-forme.	15,000 »
6 ^o Renouvellement d'une partie du revêtement en aval du pont de Zelzaete	4,500 »
TOTAL. fr.	<u>61,185 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le bail de l'entretien du canal de Gand au Sas-de-Gand expire le 30 avril 1853. Une nouvelle entreprise, prenant cours à partir de cette époque, devra donc être mise en adjudication publique. On a porté au projet de Budget de 1854 une somme de 7,685 francs, qui forme le montant de l'estimation des travaux d'entretien ordinaire à exécuter, pendant cet exercice, au susdit canal.

La somme de 12,000 francs demandée pour le dévasement du canal est égale aux crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux Budgets des exercices précédents.

Celle de 7,000 francs demandée pour la restauration des bords et talus du canal s'élève également au même chiffre que les crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux Budgets des exercices précédents.

Les ponts-tournants à deux volées existant à Langerbrugge et à Zelzaete, ainsi qu'une partie du revêtement en aval de ce dernier pont, se trouvent dans un état de vétusté tel qu'il sera indispensable de le renouveler en 1854. On demande, en conséquence, les crédits nécessaires à cet effet.

PRODUITS.

Le canal de Gand au Sas-de-Gand a produit, en 1847.	. fr.	26,447	12
Id.	id.	en 1848.	. . 28,528 69
Id.	id.	en 1849.	. . 25,708 71
Id.	id.	en 1850.	. . 27,990 15
Id.	id.	en 1851.	. . 16,699 21
Id.	id.	en 1852.	. . 14,572 95

ART. 11. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée, 55,585 francs.

La somme de 55,585 francs, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, présente une diminution de 2,179 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1853.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire. fr.	12,585	»
2° Reconstruction des portes d'amont de l'écluse n° 19 à Hocht, avec emploi des ferrures actuelles.	4,000	»
3° Remplacement du pont-levis de Beckheim par un pont-tournant.	21,500	»
4° Dévasement à faire dans le bassin de Mechelen et en divers autres points.	7,000	»
5° Établissement de tunes pour maintenir le pied des talus intérieurs des digues du canal.	1,500	»
6° Construction d'un déversoir à Neeroeteren, en remplacement de celui de Rothem.	5,000	»
7° Renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Loozen.	4,000	»
TOTAL. fr.	55,585	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'entreprise des travaux d'entretien ordinaire du canal de Maestricht à Bois-le-Duc a été adjugée, moyennant une somme de 83,900 francs (soit fr. 13,983 33 c^s par an), pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1849 et qui finira le 30 avril 1855.

Pour garantie de la bonne exécution et de la conservation des travaux, une retenue de 10 p. 0/0 est opérée sur les sommes payées à compte du prix de cette entreprise.

Cette retenue ne devant être soldée que lors de la réception définitive des travaux, qui sera faite, s'il y a lieu, le 30 avril 1855, époque à laquelle les terrassements et tous les ouvrages du canal devront se trouver dans l'état d'entretien prescrit par le cahier des charges, l'on ne demande au projet de Budget de l'exercice 1854 qu'une somme de 12,585 francs, égale aux ⁹/₁₀ de la somme considérée comme formant le prix annuel de l'entreprise.

Les portes d'amont de l'écluse n° 19 étant presque usées, il sera nécessaire de les reconstruire en 1854. Un crédit de 4,000 francs est demandé pour l'exécution de ce travail.

Le pont de Reckheim se trouve en très-mauvais état. La somme de 21,500 francs que l'on demande est destinée :

1° A donner à l'ouverture du pont une section plus grande que celle qui existe actuellement. On croit devoir faire remarquer à cet égard que, dans l'origine, le canal de Maestricht vers Bois-le-Duc n'était destiné qu'à la navigation, et que l'ouverture de 7 mètres donnée aux ponts était alors suffisante pour la marche des bateaux ; depuis, ce même canal doit aussi livrer passage aux eaux nécessaires à l'alimentation des canaux de la Campine et aux irrigations, et il a été reconnu indispensable de doubler le débouché des ponts pour faciliter et activer l'écoulement de ces eaux ;

2° A renouveler le tablier du pont et à remplacer le pont-levis par un pont-tournant, ainsi qu'on l'a fait successivement à tous les ponts du canal.

Les travaux de dévasement pour lesquels un crédit de 7,000 francs est demandé, et qui doivent être exécutés dans le bassin de Mechelen et sur divers autres points, sont indispensables dans l'intérêt de la navigation.

L'établissement de tunes pour maintenir le pied des talus intérieurs des digues du canal, la construction d'un déversoir à Neeroeteren en remplacement de celui de Rothem, et le renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Loozen, pour lesquels des crédits respectifs de 1,500, de 5,000 et de 4,000 francs sont demandés, constituent également des travaux indispensables et qu'il importe d'exécuter en 1854.

PRODUITS.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit, en 1847, . fr.	34,195 99
Id. id. en 1848 . .	31,539 71
Id. id. en 1849 . .	30,265 87
Id. id. en 1850 . .	40,748 06
Id. id. en 1851 . .	36,983 29
Id. id. en 1852 . .	26,297 03

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 81,800 francs.

Contrairement à ce que prévoyaient les développements publiés à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1853, la somme nécessaire au service du canal de Pommerœul à Antoing a pu encore être réduite au projet de Budget de 1854. Cette somme est de 81,800 francs, tandis que celle allouée au Budget de 1853 s'élève à 86,000 francs. Il y a donc, pour 1854, une diminution de 4,200 francs.

La somme de 81,800 francs, demandée pour l'exercice 1854, se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	19,800 »
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur	62,000 »
TOTAL. fr.	<u>81,800 »</u>

Les travaux d'entretien, tant ordinaires qu'extraordinaires, à exécuter au canal de Pommerœul à Antoing, ont été adjugés pour un terme de cinq années, qui a pris cours au 1^{er} janvier 1852. Les travaux d'entretien ordinaire s'exécutent à forfait, moyennant une somme fixe et annuelle de 19,800 francs. Les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration s'effectuent sur bordereau de prix. La somme de 62,000 francs, demandée au projet de Budget de l'exercice 1854, pour ces derniers travaux, couvrira également les frais d'alimentation du canal par machines à vapeur, ainsi que la dépense qu'exigera la navigation du soir, établie dans l'intérêt de l'industrie et du commerce.

PRODUITS.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit en 1847 . . fr.	462,788 36
Id. id. en 1848 . . .	463,542 46
Id. id. en 1849 . . .	475,557 64
Id. id. en 1850 . . .	471,658 68
Id. id. en 1851 . . .	460,822 34
Id. id. en 1852 . . .	267,887 42

ART. 13. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 106,000 francs.

La somme de 106,000 francs, demandée pour le service de la Sambre canalisée, présente une diminution de 6,500 francs sur le crédit alloué, pour le même service, en 1853.

Cette somme de 106,000 francs est destinée à pourvoir aux travaux d'entretien ordinaire et de dragage qu'exige la Sambre canalisée, tant dans la province de Hainaut que dans celle de Namur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

La Sambre canalisée a produit en 1847	fr.	735,739	75
Id. id. en 1848		501,093	08
Id. id. en 1849		546,939	66
Id. id. en 1850		551,125	60
Id. id. en 1851		603,076	58
Id. id. en 1852		605,727	61

ART. 14. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 79,500 francs.

La somme de 79,500 francs, demandée pour le service du canal de Charleroy à Bruxelles, dépasse de 14,500 francs le crédit alloué en 1853, et se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien et d'amélioration	fr.	60,500	»
2° Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage.		19,000	»
TOTAL.		fr.	<u>79,500</u> »

L'entretien du canal de Charleroy à Bruxelles a été adjugé en deux entreprises, comprenant, l'une, la partie de canal s'étendant sur le territoire de la province de Hainaut; l'autre, la partie située dans la province de Brabant. Ces entreprises sont faites, toutes deux, partie à forfait, partie sur bordereau de prix; elles ont pris cours au 1^{er} mai 1851 et finiront, l'une et l'autre, le 30 avril 1854. Pour cette dernière époque, une nouvelle entreprise devra donc être offerte en adjudication publique.

La somme de 55,000 francs, allouée, les années précédentes, pour les travaux d'entretien et d'amélioration est insuffisante. Les nombreux ouvrages d'art du canal, dont la construction date déjà de vingt-cinq ans environ, réclament des réparations dont l'importance s'accroît d'année en année. Il y a, en outre, à pourvoir à des travaux destinés à mettre le canal à l'abri des crues et à faciliter l'écoulement des eaux. Le crédit demandé, pour les susdits travaux, au Budget de l'exercice 1854, a été porté à 60,500 francs, attendu que l'on ne peut, semble-t-il, hésiter à accorder ce qui est strictement indispensable à l'entretien d'une voie navigable si productive pour le trésor de l'État.

La somme demandée pour la continuation des travaux de pavage de trottoirs pour le halage, a été portée à 19,000 francs, afin de donner à ces travaux une plus grande impulsion, dans l'intérêt de la navigation, et de permettre, notamment, de terminer entièrement le pavage le long du bief de partage. Cette partie du chemin de halage est la plus difficile à maintenir dans un état d'entretien convenable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Le canal de Charleroy à Bruxelles a produit en 1847	. fr.	1,655,282	46
Id. id. en 1848	. .	1,354,962	78
Id. id. en 1849	. .	1,078,168	03
Id. id. en 1850	. .	1,093,692	91
Id. id. en 1851	. .	1,172,863	84
Id. id. en 1852	. .	1,255,017	22

ART. 15. — *Escaut.*

Somme demandée : 32,960 francs.

La somme de 32,960 francs, demandée pour le service de l'Escaut, présente une diminution de 1,965 francs sur le crédit accordé, pour le même service, en 1853 :

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers	fr.	26,200	»
2° Entretien de la digue à Zwyndrecht		200	»
3° Entretien des canaux d'écoulement de Melsen et de Zwart-Coppensbeke.		2,200	»
4° Établissement de trois ponts de halage sur des affluents à Ruyen, Waermaerde et Kerckhove		960	»
5° Construction d'un magasin à l'écluse St-Liévin à Gand.		2,700	»
6° Renouvellement en fer du garde-corps en bois établi sur la tête d'aval de la même écluse		700	»
TOTAL.	fr.	32,960	»

La somme de 26,200 francs, demandée pour l'entretien de l'Escaut, sur toute l'étendue de son parcours en Belgique, dépasse de 3,000 francs la somme accordée, pour le même objet, en 1853. Ce crédit de 26,200 francs a été reconnu nécessaire pour maintenir le lit et les ouvrages d'art du fleuve dans un état d'entretien convenable.

Une somme de 200 francs est demandée pour l'entretien de la digue établie en avant de la Tête-de-Flandre, à Zwyndrecht. Un semblable crédit a été alloué, pour le même objet, en 1853.

La somme de 2,200 francs, demandée pour l'entretien des canaux de dérivation dits de *Melsen* et de *Zwart-Coppensbeke*, est destinée à l'enlèvement d'envasements nuisibles, et à la restauration et la consolidation des bords de ces canaux.

Le halage est interrompu trois fois à la rencontre des affluents qui débouchent dans l'Escaut à Ruyen, à Waermaerde et à Kerckhove. Dans l'intérêt de la navigation, il est nécessaire de faire disparaître cet inconvénient en établis-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sant les trois ponts, pour la construction desquels une allocation de 960 francs est demandée.

La construction d'un magasin près de l'écluse de St-Liévin à Gand est devenue indispensable par suite de la démolition, par la ville de Gand, à qui elles appartenaient, des tourelles de la porte St-Liévin, où les vannes et le matériel nécessaire aux manœuvres de l'écluse étaient déposés. Une somme de 2,700 francs est, en conséquence, portée, à cet effet, au projet de Budget de l'exercice 1854.

Le garde-corps en bois, établi sur la tête d'aval de l'écluse St-Liévin, tombe en ruines. Le renouvellement en étant dès lors devenu indispensable, on demande un crédit de 700 francs pour le remplacer par un garde-corps en fer, ce qui est plus avantageux aux intérêts financiers de l'État, à cause de l'économie dans les frais d'entretien et de renouvellement.

PRODUITS.

L'Escaut a produit en 1847	fr.	105,242 22
Id. en 1848		89,192 07
Id. en 1849		99,626 71
Id. en 1850		104,989 99
Id. en 1851		121,133 81
Id. en 1852		69,079 24

ART. 16. — *Lys*.

Somme demandée 77,020 francs.

La somme de 77,020 francs, demandée pour le service de la Lys, présente une diminution de 6,985 francs sur le crédit alloué, pour le même service, en 1853.

La somme susdite se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire dans les deux Flandres.	fr.	19,970 »
2° Id. extraordinaire dans la Flandre occidentale		10,500 »
3° Entretien des ponts établis sur la partie de la Lys mi-toyenne entre la Belgique et la France.		1,500 »
4° Enlèvement des atterrissements en aval du pont-levis de Commines, à Menin et à Diefhond.		12,000 »
5° Construction de deux ponts de halage dans la ville de Courtrai.		32,000 »
6° Établissement de tirants en fer au pont de Deynze . . .		1,050 »
TOTAL.	fr.	77,020 »

La somme de 19,970 francs demandée pour l'entretien ordinaire de la Lys dans les deux provinces qu'elle parcourt est inférieure de 530 francs au montant

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des deux crédits distincts, alloués, en 1853, d'une part, pour les travaux d'entretien dans la Flandre occidentale, d'autre part, pour les mêmes travaux dans la Flandre orientale.

L'allocation de 10,500 francs demandée pour les travaux d'entretien extraordinaire à exécuter, en 1854, à la partie de la Lys située dans la Flandre occidentale, dépasse, au contraire, légèrement la somme accordée pour les travaux de même nature en 1853. La différence est de 700 francs.

La somme de 1,500 francs demandée pour l'entretien des ponts établis à Wervicq et à Warneton, sur la partie de la Lys mitoyenne entre la France et la Belgique, est inférieure de 300 francs au crédit alloué, en 1853, pour le même objet.

Les atterrissements pour l'enlèvement desquels une somme de 12,000 francs est demandée se trouvent en aval du pont-levis de Commines, dans le bassin de Menin et en aval de l'écluse de Menin, à l'endroit dit : *Diefhoed*. Leur formation est due aux crues fréquentes auxquelles la Lys est sujette et leur présence entrave la navigation.

Une somme de 22,000 francs a été allouée au Budget de l'exercice 1852 pour la construction de deux ponts destinés à rendre le halage plus facile dans la traverse de Courtrai. L'entreprise des travaux d'établissement de ces deux ponts n'ayant pu être mise en adjudication en 1852, le crédit nécessaire à ces travaux doit être reproduit au projet de Budget de l'exercice 1854. Les études définitives que l'on a faites constatent qu'il est indispensable de porter ce crédit à 32,000 francs.

Les tirants en fer pour l'établissement desquels une somme de 1,050 francs est demandée, sont nécessaires pour augmenter la rigidité du pont de Deynze qui tend à fléchir.

PRODUITS.

La Lys a produit en 1847 fr.	69,538 75
Id. en 1848	54,042 95
Id. en 1849	54,075 65
Id. en 1850	58,977 63
Id. en 1851	60,723 28
Id. en 1852	56,709 27

ART. 17. — *Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.*

Somme demandée : 243,100 francs.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, dépasse de 23,100 francs la somme portée, pour le même service, au projet de Budget de l'exercice 1853 et allouée annuellement jusqu'ici.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	23,100 »
2° Travaux d'amélioration	220,000 »
TOTAL. fr.	<u>243,100 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Des travaux importants ayant été exécutés sur le cours de la Meuse, depuis quelques années, l'entretien de ce fleuve est devenu plus coûteux et le deviendra davantage encore au fur et à mesure que l'on exécutera de nouveaux chemins de halage et de nouvelles passes. On conçoit, en effet, qu'autre chose est d'entretenir une rivière dans son état naturel, ou de pourvoir à ce soin lorsqu'on y a établi des travaux d'art ayant pour objet d'augmenter le tirant des bateaux et de faciliter leur marche.

La somme de 220,000 francs est réclamée pour établir un chemin de halage à Anhée et à Visé, et des passes artificielles à Houx, Haignaux et Visé.

C'est à la suite des études faites dans les deux provinces de Namur et de Liège que l'on a reconnu que l'exécution de ces divers travaux donnerait lieu à une dépense totale de 220,000 francs.

Si l'on se bornait à n'allouer, comme les années précédentes, qu'une somme de 200,000 francs pour travaux d'amélioration à exécuter à la Meuse, il faudrait renoncer à effectuer, en 1854, l'un des ouvrages mentionnés ci-dessus.

PRODUITS.

La Meuse a produit en 1847 fr.	81,608 67
Id. en 1848	54,503 02
Id. en 1849	66,271 23
Id. en 1850	71,912 93
Id. en 1851	66,149 75
Id. en 1852	58,466 16

ART. 18. — *Meuse, dans la province de Limbourg.*

Somme demandée : 122,800 francs.

La somme de 122,800 francs, demandée pour le service de la Meuse, dans la province de Limbourg, est égale à celles allouées pour le même service en 1852 et 1853.

Elle se répartit, comme aux années précitées, de la manière suivante :

1 ^o Entretien des ouvrages de défense et du chemin de halage fr.	82,800 »
2 ^o Réparation des parties dégradées de la rive gauche	40,000 »
TOTAL. fr.	<u>122,800 »</u>

L'ensemble de ces ouvrages a été adjugé à forfait jusqu'en 1855.

ART. 19. — *Dendre.*

Somme demandée : fr. 14,146 56 c^s.

La somme demandée pour le service de la Dendre, dans les provinces de Hai-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

naut et de la Flandre orientale, s'élève à fr. 14,146 56 c^s et présente une diminution de 6,645 francs sur le crédit accordé en 1853.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire dans les deux provinces fr.	10,300 »
2 ^o Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont.	846 56
3 ^o Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale .	3,000 »
TOTAL. fr.	14,146 56

La somme de 10,300 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire à exécuter à la Dendre, sur tout son parcours, dépasse de 70 francs celle accordée, pour les mêmes travaux, en 1853. Cette légère différence provient de ce que l'on a forcé le chiffre du crédit demandé pour 1854, afin de l'arrondir.

Le projet de Budget de l'exercice 1854 comprend la somme de fr. 846 56 c^s payée annuellement, à titre d'indemnité, au propriétaire du moulin de Grammont, pour les manœuvres qu'il opère dans l'intérêt de la navigation.

Les travaux d'enlèvement d'atterrissements pour l'exécution desquels une somme de 3,000 francs est demandée, sont indispensables pour assurer la marche des bateaux sur la Dendre, dans la Flandre orientale.

PRODUITS.

La Dendre a produit en 1847. fr.	24,213 79
Id. en 1848.	19,619 21
Id. en 1849.	19,486 18
Id. en 1850.	20,414 58
Id. en 1851.	19,102 79
Id. en 1852.	20,009 22

ART. 20. — *Rupel.*

Somme demandée : 90,000 francs.

L'allocation demandée pour le service du Rupel est inférieure de 45,000 francs à la somme allouée en 1853. Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	15,000 »
2 ^o Élargissement et redressement de la rivière, à partir du confluent jusqu'à la passe de la Béguine; construction et prolongement d'épis	75,000 »
TOTAL. fr.	90,000 »

La somme de 15,000 francs, destinée aux travaux d'entretien ordinaire, dépasse de 5,000 francs celle accordée en 1853. Cette majoration a pour cause la grande extension des travaux et l'augmentation des ouvrages à entretenir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 75,000 francs est demandée pour l'élargissement et le redressement du Rupel, à partir du confluent jusqu'à la passe de la Béguine, sous Boom, et pour la construction et le prolongement de différents épis. Ces travaux forment, avec ceux à exécuter en 1853, pour le redressement du coude de Wintham, les améliorations les plus urgentes à apporter à la rivière.

ART. 21. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 163,000 francs.

Le crédit de 163,000 francs, demandé pour le service de la Dyle et du Demer, se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	13,000 »
2 ^o Travaux d'amélioration	150,000 »
TOTAL.	<u>163,000 »</u>

La somme de 13,000 francs, destinée aux travaux d'entretien ordinaire, est égale au crédit alloué, en 1853, pour le même objet.

Celle de 150,000 francs, demandée pour les travaux d'amélioration, dépasse de 50,000 francs l'allocation votée, en 1853, pour les travaux de même nature.

Une commission a été instituée à l'effet d'indiquer les travaux qu'il conviendrait d'exécuter à la Dyle et au Demer, dans le double but d'améliorer la navigabilité de ces rivières et de faciliter l'écoulement des eaux à l'époque des crues.

Le projet de ces travaux n'est pas encore terminé; mais on a tout lieu de croire qu'ils entraîneront à une dépense plus élevée que la somme demandée au projet de Budget de 1854.

PRODUITS.

Le Demer a produit, en 1847, fr.	3,269 08
Id. en 1848.	3,630 06
Id. en 1849.	4,717 98
Id. en 1850.	3,201 84
Id. en 1851.	3,602 28
Id. en 1852.	4,466 10

ART. 22. — *Senne.*

Somme demandée : 2,250 francs.

La somme de 2,250 francs, demandée pour le service de la Senne, est égale au crédit alloué, en 1853, pour le même service; elle est destinée au paiement du loyer de la maison qui sert de logement à l'éclusier préposé à la manœuvre des ventilleries établies à Vilvorde, et à l'entretien des ouvrages d'art établis par le Gouvernement sur le cours de la rivière.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 45,000 francs.

Cette somme est inférieure de 60,000 francs au crédit alloué pour 1853.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire.	fr.	22,500	»
2° Renouvellement de la partie mobile du pont du Romarin à Gand, et d'une partie de la maçonnerie.		7,000	»
3° Renouvellement de la partie mobile du pont de la maison de force à Gand		6,500	»
4° Renforcement et exhaussement des digues, et revêtement en briques des talus		7,000	»
5° Réparations aux quais dans la traverse de Bruges, part de l'État.		2,000	»
TOTAL		fr.	45,000

La somme de 22,500 francs. demandée pour l'entretien du canal dans les deux Flandres est inférieure de 4,500 francs au crédit accordé en 1853.

La partie mobile des ponts du Romarin et de la maison de force à Gand, ainsi qu'une partie de la maçonnerie du premier de ces deux ponts, se trouvent dans un état de vétusté tel qu'il est indispensable d'en opérer le renouvellement. On demande en conséquence les crédits nécessaires à cet effet.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal de Bruges à Ostende, au moyen du crédit de 7.000 francs, forment la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures. La somme allouée, demandée pour 1853, s'élève également à 7,000 francs.

En vertu d'une convention ⁽¹⁾ intervenue entre le Département des Travaux publics et l'administration communale de Bruges, les travaux d'entretien d'une partie des quais de cette ville doivent être exécutés à frais communs. La somme de 2,000 francs que l'on demande représente la quote-part à concurrence de laquelle on présume que l'État devra intervenir dans les frais des travaux à entreprendre en 1854. Cette quote-part s'est élevée, en 1853, à 4,000 francs.

PRODUITS.

Les canaux de Gand à Ostende ont produit, en 1847.	fr.	23,798	34
Id. id. en 1848.		22,325	96
Id. id. en 1849.		25,656	70
Id. id. en 1850.		28,060	72
Id. id. en 1851.		27,350	04
Id. id. en 1852.		29,154	66

(1) Cette convention a été publiée dans les développements présentés à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1854. (Pages 28, 29 et 30.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 27,985 francs.

La somme demandée au projet de Budget de l'exercice 1854 est inférieure de 515 francs au crédit alloué en 1853.

Elle est destinée aux dépenses dont l'énumération suit :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	9,985 »
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.	18,000 »
TOTAL.	<u>27,985 »</u>

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter au canal de Mons à Condé a été adjugée, partie à forfait, partie sur bordereau de prix, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1852, pour expirer le 31 décembre 1856.

Les travaux d'entretien ordinaire doivent être exécutés à forfait, pour une somme fixe et annuelle de 9,985 francs.

Aux termes de son cahier des charges, l'entrepreneur est tenu d'exécuter chaque année, sur l'ordre de l'administration, des travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration jusqu'à concurrence d'une somme de 18,000 francs, et ce sur bordereau de prix, réduit conformément au résultat de l'adjudication.

PRODUITS.

Le canal de Mons à Condé a produit en 1847. fr.	228,484 05
Id. id. en 1848.	194,127 69
Id. id. en 1849.	207,942 86
Id. id. en 1850.	221,124 11
Id. id. en 1851.	211,419 02
Id. id. en 1852.	239,897 34

ART. 25. — *Canal de la Campine.*

Somme demandée. 58,870 francs.

Cette somme est supérieure de 5,140 francs à celle allouée pour 1853, et se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascines et des digues des 1 ^{re} et 2 ^{me} sections fr.	42,470 »
2 ^o Grosses réparations à la maison du garde-digue au pont n° 12, à Lommel	1,200 »
3 ^o Plâtrage et peinture à l'huile, à trois couches, des pignons	
A REPORTER. fr.	<u>43,670 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	43,670 »
exposés au vent, des diverses maisons pontonnières.	1,200 »
4° Grosses réparations aux tabliers inférieurs de divers ponts.	1,500 »
5° Placement de bornes kilométriques le long de la même section	700 »
6° Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale	4,000 »
7° Construction de trois maisons éclusières	7,800 »
TOTAL. fr.	<u>58,870 »</u>

L'entreprise de l'entretien de la 1^{re} section du canal de la Campine a été adjugée, moyennant une somme fixe et annuelle de 11,470 francs, pour un bail de cinq ans, qui a pris cours le 1^{er} mai 1851. Aux termes de son cahier des charges, l'entrepreneur peut être tenu d'exécuter, de plus, sur bordereau de prix, des travaux imprévus, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 1,000 francs. En ce qui concerne la 2^{me} section, une allocation de 30,000 francs est jugée nécessaire pour l'entretien de cette partie de canal en 1854. Ces sommes réunies forment le chiffre de 42,470 francs que comprend le projet de Budget de l'exercice 1854, et qui est inférieur de 4,100 francs au crédit accordé en 1853.

L'exécution de grosses réparations à la maison du garde-digue au pont n° 12, à Lommel, le plâtrage et la peinture à l'huile, à trois couches, des pignons exposés au vent, des diverses maisons pontonnières de la 1^{re} section, l'exécution de grosses réparations aux tabliers inférieurs de divers ponts, également de la 1^{re} section, et le placement de bornes kilométriques le long de la même section, sont ou indispensables ou d'une utilité réelle. Des crédits respectifs de 1,200, 1,500 et 700 francs sont, en conséquence, demandés pour l'exécution de ces travaux en 1854.

Une somme de 4,000 francs est demandée pour la continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, travail utile à la marche active et régulière du halage et à la consolidation des digues elles-mêmes. La somme consacrée à ce travail par le Budget de 1853 s'élève à 4,000 francs.

Les aides éclusiers aux écluses nos 1, 2 et 3 sont provisoirement logés, avec leurs familles, dans les maisons des éclusiers. Il a paru nécessaire de leur donner des habitations spéciales et on demande, en conséquence, un crédit de 7,800 francs pour la construction des maisons à élever à cet effet.

PRODUITS.

Le canal de la Campine a produit en 1847. fr.	14,499 66
Id. en 1848.	17,395 59
Id. en 1849.	18,199 52
Id. en 1850.	20,967 96
Id. en 1851.	26,160 73
Id. en 1852.	27,742 89

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme dépasse de 2,350 francs celle allouée pour 1853.

Elle est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1° Entretien des terrassements et des ouvrages d'art. . . fr.	7,800 »
2° Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale	3,000 »
3° Construction de puits et fours aux maisons des pontonniers et garde-digues ; placement de bornes en pierre de taille au pont n° 5	4,200 »
TOTAL. fr.	<u>15,000 »</u>

La somme de 7,800 francs, demandée pour l'entretien des terrassements et des ouvrages d'art du canal d'embranchement vers Turnhout, est inférieure de 1,850 francs au crédit alloué pour 1853.

Il est indispensable de continuer le rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues. Une somme de 3,000 francs est demandée à cet effet. Elle est égale à l'allocation accordée pour le même objet, en 1853.

Il est indispensable de construire des puits et des fours aux maisons des pontonniers et garde-digues, ces habitations se trouvant complètement isolées des centres de population. Il est également nécessaire de placer des bornes en pierre de taille au pont n° 5. Un crédit de 4,200 francs est, en conséquence, demandé pour l'exécution de ces travaux.

PRODUITS.

Les droits de navigation sur le canal d'embranchement vers Turnhout se sont élevés en 1847 à fr.	1,553 41
Id. en 1848 à	2,541 29
Id. en 1849 à	2,982 23
Id. en 1850 à	2,036 95
Id. en 1851 à	3,619 21
Id. en 1852 à	5,875 81

ART. 27. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée. : 52,000 francs.

Cette somme est supérieure de 31,500 francs à celle allouée pour 1853.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire. fr.	12,000 »
2° Reconstruction d'une paire de portes de flot	2,000 »
A REPORTER. fr.	<u>14,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	14,000 »
3° Rectification de deux coudes.		5,000 »
4° Reconstruction du barrage du Bollack		9,000 »
5° Parachèvement de l'exhaussement des digues (2° et 3° biefs)		21,600 »
6° Ouverture d'un contre-fossé		2,400 »
	TOTAL. fr.	<u>52,000 »</u>

La somme de 12,000 francs, demandée pour l'entretien des ouvrages d'art, du lit de la rivière, des fascinages et des digues, dépasse de 500 francs le crédit alloué pour 1853. Cette majoration provient de ce que les ouvrages d'art exigeront d'assez fortes restaurations.

Un crédit de 2,000 francs est demandé pour la reconstruction d'une paire de portes de flot qui est en mauvais état.

La rivière présente, dans le premier bief, à l'endroit dit : *Veldekens-put*, et dans le deuxième bief, au point dit : *Engelcer*, deux coudes successifs, dans lesquels la navigation est fort difficile. De plus, le courant y étant brusquement contrarié, les eaux affouillent constamment l'une des rives, ce qui, indépendamment d'un remous, entraîne un entretien coûteux. Un crédit de 5,000 francs est en conséquence demandé, tant pour l'exécution de ces travaux, que pour l'acquisition des terrains dont ils nécessitent l'emprise.

Il a été reconnu nécessaire d'approfondir et d'élargir le Bollack, afin de rendre aux eaux un écoulement qui a été entravé par les travaux de canalisation de la Petite-Nèthe : il est par conséquent indispensable de reconstruire le barrage éclusé qui se trouve à l'embouchure du Bollack. La somme de 9,000 francs est demandée à cet effet.

L'exhaussement des digues, pour lequel une somme de 21,600 francs est demandée, est indispensable pour empêcher la rivière de déborder en temps de crue sur les propriétés riveraines.

La somme de 2,400 francs sera employée à l'ouverture d'un contre-fossé destiné à faciliter l'écoulement des eaux.

PRODUITS.

La Petite-Nèthe canalisée a produit en 1847. fr.	20,364 38
Id. id. en 1848.	16,231 25
Id. id. en 1849.	23,336 86
Id. id. en 1850.	26,655 43
Id. id. en 1851.	20,482 78
Id. id. en 1852.	22,685 35

ART. 28. — *Moervaert*.

Somme demandée : 3,400 francs.

Cette somme est inférieure de 47,300 francs à celle allouée en 1853.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire.	- fr.	2,200	»
2° Enlèvement d'atterrissements.		1,200	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	3,400	»
		<hr/>	

La somme de 2,200 francs demandée pour les travaux d'entretien ordinaire est égale au crédit alloué en 1853.

Celle de 1,200 francs, destinée à l'enlèvement d'atterrissements, est inférieure de 300 francs à la somme votée en 1853. Ces travaux de dévasement sont indispensables pour maintenir le canal à sa profondeur normale et faciliter la navigation.

PRODUITS.

Le Moervaert a produit en 1847.	fr.	5,073	48
Id. en 1848.		5,787	71
Id. en 1849.		5,257	37
Id. en 1850.		6,333	07
Id. en 1851.		4,416	80
Id. en 1852.		5,295	88

ART. 29. — *Canal de Deynze à Schipdonck.*

Somme demandée : 5,000 francs.

La somme de 5,000 francs demandée pour le service du canal de Deynze à Schipdonck est égale à celle votée en 1853. Elle est destinée aux travaux qu'exige l'entretien de ce canal.

ART. 30. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est inférieure de 8,000 francs à celle allouée en 1853 et est destinée à l'entretien du canal.

ART. 31. — *Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maastricht.*

Somme demandée : 36,950 francs.

Cette somme est inférieure de 88,050 francs à celle votée en 1853.
Elle se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas. fr.	27,450 »
2° Rechargement en gravier du chemin de halage	2,000 »
3° Consolidation des digues.	5,000 »
4° Fournitures et travaux divers d'amélioration	2,500 »
TOTAL. fr.	36,950 »

La somme de 27,450 francs demandée pour les travaux d'entretien ordinaire dépasse de 2,450 francs celle votée pour les mêmes travaux en 1853.

Sur ce crédit, 15,000 francs sont destinés à l'entretien de la partie belge du canal, dont l'entreprise actuelle, qui comporte une somme de 17,000 francs, y compris une somme à valoir de 2,500 francs, a pris cours le 1^{er} mai 1852 et expirera le 30 avril 1853.

L'entreprise des travaux d'entretien qu'exige la partie néerlandaise du canal latéral à la Meuse a été adjudgée publiquement pour un terme de trois années, qui a pris cours le 1^{er} avril 1852, pour finir le 31 mars 1855, moyennant une somme de 17,645 florins des Pays-Bas, ou fr. 37,343 91 c^t pour les trois années, soit fr. 12,447 97 c^t par an. Le crédit demandé pour cette section de canal s'élève à 12,450 francs, et a été légèrement forcé, afin d'en arrondir le chiffre.

Les travaux de rechargement en gravier du chemin de halage, pour l'exécution desquels un crédit de 2,000 francs est porté au projet du Budget de l'exercice 1854, ont pour but d'assurer la marche active et régulière du halage.

On demande une somme de 5,000 francs pour opérer la consolidation des digues au moyen des clayonnages, afin de prévenir les excavations produites par la navigation à vapeur.

Les fournitures et travaux divers d'amélioration, pour lesquels une allocation de 2,500 francs est pétitionnée, sont indispensables pour le service du canal.

PRODUITS.

Le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, a produit, depuis le 21 octobre 1850, jour de son ouverture, jusqu'au 31 décembre suivant, une somme de fr. 6,300 33

La recette effectuée pendant l'année 1851 s'élève à 34,003 63

Id. id. 1852 id. 26,641 73

ART. 32. — *Canal de Zelzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 425,000 francs.

Après les discussions qui ont eu lieu à l'occasion du vote du Budget de 1853, il semble superflu de motiver ici cette demande de crédit.

ART. 33. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

La somme de 25,000 francs, demandée pour le service des plantations des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

voies navigables administrées par l'État, est égale au crédit alloué les années précédentes.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État, et entretien de celles y existantes . . . fr.	23,500 »
2 ^o Frais de surveillance extraordinaire	1,500 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	25,000 »
	<hr/>

ART. 34. — *Frais d'études.*

Somme demandée : 7,000 francs.

La somme de 7,000 francs, demandée pour les frais d'études et de levée de plans, l'achat et la réparation d'instruments, est égale au crédit alloué de ce chef les années précédentes.

ART. 35. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 27,000 francs.

La somme de 27,000 francs, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, dépasse de 7,000 francs le crédit alloué annuellement pour ce service. Cette majoration résulte de ce qu'il sera indispensable de construire, en 1854, un embarcadère à claire-voie le long du Rupel à Ruysbroeck, pour le service du passage d'eau établi en cet endroit, et que ce travail occasionnera une dépense estimée à 12,000 francs. Les 15,000 francs que laissera disponibles le crédit de 27,000 francs demandé pour le service des bacs et bateaux de passage sont rigoureusement nécessaires pour satisfaire aux besoins généraux auxquels il restera à pourvoir.

PRODUITS.

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1847 . . . fr.	88,544 77
Id. en 1848	84,852 49
Id. en 1849	77,880 42
Id. en 1850	104,249 60
Id. en 1851	100,427 93
Id. en 1852	103,506 68

ART. 36. — *Poldres.*

Somme demandée : 2,000 francs.

La somme de 2,000 francs que l'on demande est destinée à être allouée à la direction du polder de Lillo, à titre de subside, pour l'aider à pourvoir à l'entretien de la partie de la nouvelle digue qu'elle est chargée de maintenir en bon état.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'allocation de ce subside a été stipulée dans une convention intervenue, le 27 novembre 1849, entre le Département des Travaux publics et la direction du poldre de Lillo, et approuvée par arrêté royal du 26 décembre suivant.

Aux termes de cette convention, la direction du poldre de Lillo a repris, à ses frais, risques et périls, et sur le pied existant avant les événements de 1830, l'entretien et l'administration de tous les ouvrages du poldre, tant de ceux qui existaient avant l'époque précitée, que de ceux qui ont été construits depuis lors et dont remise n'a pas été faite au Département de la Guerre, et ce moyennant l'allocation d'un subside annuel de 2,000 francs, à compter du 1^{er} janvier 1850 jusqu'au 1^{er} janvier 1855. Ce subside est payé dans le quatrième trimestre de chaque exercice.

4^{me} SECTION. — Ports et côtes.ART. 37. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée. 108,050 francs.

Cette somme présente une diminution de fr. 49,782 50 c^s sur celle allouée en 1853.

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants .

- 1^o Entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens;
- 2^o Entretien des écluses des bassins de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État; les autres sont, par moitié, à la charge de l'État et de la ville d'Ostende.

Les travaux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens.

Les travaux qui incombent, par moitié, à l'État et à la ville d'Ostende, sont les travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce.

La charge d'entretien de ces différents ouvrages a été réglée par un arrêté du roi des Pays-Bas, du 6 juin 1821. En ce qui concerne l'arrière-port d'Ostende et les écluses de Slykens, les dispositions de cet arrêté ont été modifiées par la loi du 22 avril 1849, portant fixation du Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1849. L'arrêté royal du 6 juin 1821 mettait moitié à charge de l'État, moitié à charge de la province, l'entretien de ces derniers ouvrages; mais la loi du 22 avril 1849 a décidé que, à partir du 1^{er} janvier de cette même année, l'État y pourvoirait seul.

La somme demandée pour le port d'Ostende se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien de l'avant-port	fr.	34,800	»
2 ^o Id. de l'arrière-port et des écluses de Slykens . .		8,500	»
3 ^o Id. des écluses du bassin de commerce		750	»
4 ^o Construction sur les rives du port d'un revêtement en moellons et en briques avec fondation en charpente, un peu à			
A REPORTER.	fr.	44,050	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	44,050 »
l'aval de l'écluse de chasse française, sur une longueur de 60 mètres de chaque côté.	10,000 »
5° Prolongement en maçonnerie du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 45 mètres	50,000 »
6° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.	4,000 »
TOTAL. fr.	<u>108,050 »</u>

L'entreprise de l'entretien de l'avant-port a été adjugée pour un terme de cinq années, finissant le 31 mai 1856, moyennant une somme de 34,800 francs par an.

Celle de l'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens a également été adjugée pour un terme de cinq années, expirant le 31 mai 1856. Elle comporte une somme annuelle de 8,500 francs.

L'entreprise actuelle des travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce, dont le prix est de 1,065 francs par an, à payer moitié par l'État, moitié par la ville d'Ostende, prendra fin le 30 avril 1853. Une nouvelle entreprise devra donc, pour cette époque, être offerte en adjudication. D'un autre côté, une somme de 1,500 francs, soit 750 francs pour la part de l'État, est jugée nécessaire pour assurer le service desdites écluses en 1854, quelques ouvrages d'amélioration devant être exécutés pendant cet exercice.

La construction du revêtement projeté sur les rives du port, immédiatement en aval de l'écluse de chasse française, et pour l'établissement duquel une somme de 10,000 francs est demandée, est indispensable, le revêtement actuel en fascinages ne pouvant résister au courant des chasses et nécessitant par là des travaux d'entretien très-dispendieux.

Le prolongement du quai des bateaux à vapeur, à exécuter au moyen du crédit de 50,000 francs, porté au projet de Budget de l'exercice 1854, est nécessaire pour que l'on puisse, avec la longueur excédante du quai actuel et de la partie en construction, donner place à un sixième bateau à vapeur. Ce travail est vivement réclamé par l'administration de la marine de l'État et par la navigation en général.

Comme les années précédentes, une somme de 4,000 francs est demandée pour pourvoir à la réparation des dégâts que les ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

ART. 38. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 45,600 francs.

Aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

La somme de 45,600 francs, demandée pour le service du port de Nieuport, est supérieure de fr. 30,666 67 c^s au crédit porté, pour le même service, au projet de Budget de l'exercice 1853.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	13,933 33
2 ^o Construction d'une maison éclusière pour le logement du personnel de la manœuvre de l'écluse dite : <i>du Comte</i> . . .	8,000 »
3 ^o Construction d'une jetée basse entre l'estacade d'est et le quai dit : <i>des Pestiférées</i>	20,666 67
4 ^o Construction d'un chemin de halage sur l'estacade d'est, en continuation de la partie exécutée en 1851	2,000 »
5 ^o exhaussement de la digue à l'est du chenal, sur une longueur de 500 mètres, à partir de l'éclusette du génie militaire, jusqu'à la lunette de l'ouvrage à cornes	1,000 »
TOTAL. fr.	45,600 »

L'entreprise de l'entretien du port de Nieuport a été adjugée pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1851, pour finir le 31 mai 1856. Elle comporte une somme annuelle de 20,900 francs, dont deux tiers, soit fr. 13,933 33 c^s, à charge de l'État.

La construction d'une maison éclusière pour le logement du personnel chargé de la manœuvre de l'écluse dite : *du Comte*, est indispensable, la baraque en bois dans laquelle ce personnel est logé se trouvant dans le plus mauvais état, et la disposition de cette baraque forçant trois familles à vivre confondues dans les mêmes appartements. L'établissement d'une jetée basse entre l'estacade d'est et le quai dit : *des Pestiférées*, est également de la plus grande nécessité. L'exécution de ces travaux a été ajournée jusqu'ici, à cause de ce que la province, par suite de considérations financières, n'a point porté à son budget le montant de sa part contributive dans la dépense; mais il est à espérer que cette quote-part sera enfin votée par le conseil provincial pour l'exercice 1854.

Les sommes de 8,000 francs et de fr. 20,666 67 c^s formant les $\frac{2}{3}$ de cette dépense et, par conséquent, la part de l'État, ont, pour ce motif, été portées au projet de Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice prochain.

Une somme de 2,000 francs, égale à la part de l'État dans la dépense, est demandée pour la construction d'un chemin de halage sur l'estacade d'est, en continuation de la partie exécutée en 1851. Cet ouvrage est très-nécessaire pour le halage des navires dans le chenal du port.

Une somme de 1,000 francs, formant également la part de l'État dans la dépense, est aussi demandée pour l'exhaussement de la digue à l'est du chenal, sur une longueur de 500 mètres, à partir de l'éclusette du génie militaire, jusqu'à la lunette de l'ouvrage à cornes. Cet exhaussement est devenu nécessaire pour garantir le pays contre l'invasion de la mer, lors des grandes marées.

ART. 39. — Côte de Blankenberghe.

Somme demandée : 127,200 francs.

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La partie défendue de cette côte est divisée en deux sections.

La première s'étend de Wenduïne jusqu'au fortin de Blankenberghe, et comprend 20 jetées et 29 épis.

La deuxième section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst, et comprend 29 jetées et 44 épis.

La somme de 127,200 francs, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, est inférieure de 800 francs au crédit votée en 1853.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien.	fr.	98,000	»
2° Prolongement en mer de deux jetées entre l'écluse de Heyst et la jetée n° 10.		20,000	»
3° Reconstruction en pierre de taille des Écaussinnes de trois des escaliers qui conduisent des dunes à l'estran à Blankenberghe		2,000	»
4° Remplacement du plancher des dunes par un pavement en briques, avec bordures en pierre de taille de Tournay, sur une longueur de 430 mètres.		5,200	»
5° Construction d'une rampe entre les jetées nos 21 et 22 de la 2 ^e section de la côte, y compris une longueur de pavage de 100 mètres		2,000	»
TOTAL.		fr.	127,200

La somme de 98,000 francs, demandée pour les travaux d'entretien, est égale à celle votée en 1853.

Une somme de 20,000 francs est demandée pour le prolongement en mer de deux jetées, situées entre l'écluse de Heyst et la jetée n° 10. Ce prolongement a pour but d'augmenter l'estran et de renforcer la dune, très-faible en cet endroit de la côte. C'est la continuation d'un travail commencé depuis quelques années.

Les escaliers qui établissent la communication entre Blankenberghe et la plage sont arrivés à un état de vétusté tel, qu'il est indispensable de les renouveler. On demande une somme de 2.000 francs pour la reconstruction, en pierre de taille, de trois de ces escaliers, pendant la campagne de 1854.

Le plancher qui recouvre les dunes formant digue devant Blankenberghe, est également arrivé à un état de dégradation tel que l'entretien ne suffit plus pour le maintenir dans une situation convenable et qu'il est indispensable d'en opérer le renouvellement. On demande une somme de 5,200 francs, pour le remplacer par un pavage en briques, l'expérience ayant fait reconnaître que le plancher, reposant sur un sable brûlant, travaille fortement sous l'action du soleil, se soulève et présente des dangers pour la circulation.

Les ouvrages que l'on a été obligé de construire pour défendre l'écluse de Heyst contre la mer rendent impossible la communication entre l'écluse et l'estran. Il est donc nécessaire d'établir une rampe qui permette cette communication pour le transport des matériaux nécessaires à l'entretien de la côte. Une somme de 2,000 francs est demandée à cet effet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée . . . 1,990 francs.

Cette somme est inférieure de 1,010 francs au crédit alloué en 1853.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien des phares et fanaux de la côte fr.	990 »
2 ^o Travaux d'amélioration	1,000 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	1,990 »
	<hr/>

L'entreprise de l'entretien des phares et fanaux de la côte a été adjugée, en deux lots, pour un terme de trois années, finissant le 31 décembre 1854, moyennant une somme totale de 740 francs. Une somme de 990 francs, qui est inférieure de 10 francs à celle votée en 1853, est demandée au Budget de 1854. Elle dépasse de 200 francs le prix d'adjudication, afin de permettre de faire face aux frais des travaux imprévus auxquels il pourrait être nécessaire de pourvoir.

Aux termes du cahier des charges, l'entrepreneur est tenu, sur l'ordre de l'administration, d'exécuter des travaux d'amélioration jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 1,000 francs, et ce sur bordereau de prix. Cette somme de 1,000 francs est portée au projet de Budget de 1854.

5^{me} SECTION. — Personnel des ponts et chaussées.ART. 41. — *Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacement.*

Somme demandée fr.	601,209 98
Crédit alloué pour 1853	601,209 98

Lors de la discussion, par la Législature, du Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1852, on a émis l'assertion que le personnel du corps des ponts et chaussées grève de 11 1/2 p. % les travaux repris au chap. II; cette assertion ayant été reproduite à l'occasion de la discussion à laquelle a donné lieu l'examen du Budget pour 1853, il importe de démontrer de nouveau combien elle est peu fondée.

Comme on l'a fait remarquer déjà les années antérieures, cette comparaison entre la dépense des travaux et celle du personnel pêche par sa base.

Pour être quelque peu exacte, elle eût dû porter non-seulement sur les crédits pétitionnés au chap. II, mais aussi sur les crédits votés en dehors du Budget pour l'exécution de travaux publics.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'un autre côté, au lieu de prendre le crédit demandé à l'art. 42 pour le personnel du corps des ponts et chaussées, il eût fallu prendre le coût *réel* de ce personnel.

Ainsi, d'une part, en ajoutant au montant des crédits pétitionnés au chap. II (articles 6 à 42), qui s'élève à . . . fr. 4,917,229 »

Le quart de la somme de 23,800,000 francs, allouée par la loi du 20 décembre 1851, pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique (on suppose que l'achèvement de ces travaux comprendra une période de quatre années), soit donc. . . 5,950,000 »

on arrive à un total de fr. 10,867,229 »

pour les travaux à diriger et à surveiller par le personnel du corps des ponts et chaussées en 1854.

Si, d'autre part, on retranche de la somme de . . . fr. 601,209 98
pétitionnée pour traitement, frais de bureau et de déplacement
de ce personnel :

1° La somme de fr. 72,670 »
versée au trésor par les sociétés concessionnaires des chemins de fer, canaux, routes, ponts déjà livrés à l'exploitation ou en cours d'exécution.

2° Celle de 57,000 »
payée par les provinces pour leur quote-part dans la dépense à laquelle donne lieu la surveillance des travaux provinciaux, exercée par le personnel du corps des ponts et chaussées ;
soit ensemble fr. 129,670 » 129,670 »

Laquelle somme, retranchée de celle de fr. 601,209 98 c^s,
la réduit à fr. 471,539 98

On arrive à ce résultat final que les frais du personnel atteignent 4 p. 0/0 et non pas 11 1/2 p. 0/0 de la dépense des travaux.

A ce qui précède on doit ajouter :

1° Que les membres du corps des ponts et chaussées, indépendamment de la direction et de la surveillance des travaux, ont à s'occuper de l'étude et de la rédaction des projets, et d'une foule d'autres affaires, telles que les alignements des bâtisses et des plantations, l'établissement des usines, la surveillance des chaudières et machines à vapeur, etc., etc. ;

2° Enfin, qu'à raison même de la confiance qu'ils inspirent aux autorités provinciales, ils sont fréquemment consultés par elles sur tous les travaux communaux qui ont un certain degré d'importance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 42. — *Traitement et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées.*

Somme demandée fr.	374,144 48
Crédit alloué pour 1853	373,144 48
	<hr/>
fr.	1,000 »
	<hr/>

L'augmentation de 1,000 francs est demandée pour faire face au traitement des agents à nommer pour la conservation et la manœuvre du barrage en construction sur le Demer, à Werchter, et des ouvrages d'art de la 1^{re} section du canal de Deynze à Schipdonck.

ART. 43. — *Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'École du génie civil.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est égale au crédit alloué pour l'exercice précédent.

CHAPITRE III.

Les articles 44 à 48, concernant le conseil des mines, les caisses de prévoyance et les impressions diverses, ne présentent aucune différence comparative aux allocations votées pour l'exercice 1853.

ART. 49. — *Traitement et indemnités du personnel du corps des mines.*

Somme demandée fr.	140,633 33
Crédit alloué pour 1853	136,967 »
	<hr/>
fr.	3,666 33
	<hr/>

L'augmentation de fr. 3,666 33 c^s est destinée à remplir le vide que présente le cadre d'activité des aspirants-ingénieurs de 3^e classe.

L'immense développement qu'a pris l'exploitation des substances minérales et l'emploi des machines à vapeur ont donné lieu à un surcroît de travail, auquel il est devenu impossible de faire face sans le concours de nouveaux officiers des mines.

D'un autre côté, la fréquence des accidents, malgré les règlements de police, décrétés dans les dernières années, impose au Gouvernement le devoir d'organiser une surveillance active, incessante, sur les exploitations qui présentent le plus de dangers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les articles 50 à 54, relatifs aux frais des jurys d'examen de l'École des mines et aux commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics, comportent les mêmes allocations que pour 1853.

CHAPITRE IV.

SERVICES D'EXÉCUTION. — CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES, RÉGIE.

Les prévisions de dépenses, en ce qui concerne les services d'exécution de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, s'élèvent, pour l'exercice 1854, à la somme totale de 10,237,670 francs, qui se répartit comme suit :

Chemins de fer	fr.	8,507,670	»
Postes		1,619,000	»
Télégraphes		71,000	»
Régie		40,000	»

Les crédits alloués pour pourvoir aux besoins des mêmes services pendant l'exercice 1853, s'élèvent ensemble à 9,919,803 francs, savoir :

Chemins de fer	fr.	8,228,853	»
Postes		1,597,950	»
Télégraphes		53,000	»
Régie		40,000	»

Les dépenses présumées de l'exercice 1854 dépassent donc celles prévues pour l'exercice 1853, d'une somme de 317,867 francs, ainsi répartie :

Chemins de fer	fr.	278,817	»
Postes		21,050	»
Télégraphes		18,000	»

CHEMINS DE FER.

Le crédit total demandé pour les divers services d'exécution des chemins de fer, pendant l'exercice 1854 (8,507,670 francs) est à peu près le même que la dépense effective de l'exercice 1852.

En effet, l'allocation était :

Personnel	fr.	1,255,239	»
Salaires		3,213,130	»
Travaux et fournitures		3,845,744	»

TOTAL A REPORTER. . . . fr. 8,314,113 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 8,314,113 »

Ce chiffre doit être majoré des insuffisances constatées, et pour lesquelles des crédits supplémentaires devront être sollicités de la Législature, à concurrence de. fr. 479,350 »

ENSEMBLE. fr. 8,793,463 »

Mais, pour que la comparaison soit exacte, il y a lieu de tenir compte des sommes reportées au chap. 1^{er} (*Administrations centrales*) par suite du transfert du personnel de l'ancienne direction extérieure.

La somme à déduire de ce chef s'élève :

Traitements. fr.	187,060 »	} 210,260 »
Frais de déplacements.	6,800 »	
Salaires	16,400 »	

Les dépenses du chemin de fer, pendant l'exercice 1852, se sont donc élevées, *non compris l'administration centrale*, à fr. 8,583,203 »

Certes, il serait impossible d'assurer le service avec des allocations aussi restreintes, relativement à l'extension probable des transports, si l'administration ne continuait à porter tous ses soins à limiter les dépenses au strict nécessaire.

Et, à ce sujet, je crois devoir attirer un instant l'attention de la Législature sur les efforts faits pour réduire successivement les dépenses, *malgré l'augmentation toujours croissante du mouvement et du trafic*.

Le parallèle qui suit, entre les dépenses de 1847 et de 1852, comparées au mouvement et au trafic de ces deux exercices, démontre à l'évidence que les attaques dirigées, pendant ces derniers temps, contre le chemin de fer, sont au moins exagérées, et qu'au contraire de grands progrès ont dû être successivement réalisés dans cette branche importante de l'administration, pour présenter une situation aussi satisfaisante.

Les dépenses d'exploitation, liquidées sur le Budget, se sont élevées, en 1847, à la somme totale de fr. 9,318,860 »
(Voir page IV du compte rendu de cet exercice.)
Plus une somme de 144,072 »
pour traitements d'un certain nombre d'agents qui ont été payés jusqu'au 31 décembre de cet exercice, sur les fonds spéciaux, et qui, depuis lors, le sont sur le Budget.

La dépense totale a donc été de. fr. 9,462,932 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans ce total, le renouvellement des billes, rails et matériel était compris pour. fr. 2,195,300 »

Afin de rester dans des termes de comparaison inattaquables, nous ne porterons au compte de 1847, pour renouvellement, qu'une somme égale à celle dépensée en 1852 pour le même objet, soit 1,104,000 »

Il y aura donc à déduire la différence entre ces deux exercices, soit fr. 1,091,300 »

En défalquant donc du chiffre total des dépenses de 1847, soit fr. 9,463,000 »

1° Les frais de renouvellement extraordinaires, ou, en d'autres termes, la somme dépensée en plus de ce chef pendant 1847, soit fr. 1,091,300 »

2° Une somme égale à celle transférée au chapitre 1^{er} du Budget de l'exercice 1853, et qui a, de même, été déduite ci-dessus des dépenses de 1852 afférentes aux services d'exécution, soit 210,260 »

On trouve que les dépenses ordinaires d'exploitation se sont élevées en 1847 à fr. 8,161,400 »

Le tableau suivant résume les principaux résultats des deux exercices mis en présence :

	1847.	1852.	EN PLUS en 1852.
Parcours kilométriques des locomotives	5,809,000	5,192,700	1,385,700
— — des voitures	42,521,000	59,052,400	16,711,400
Nombre de voyageurs transportés	5,746,400	4,451,500	704,900
Nombre de tonneaux de grosses marchandises, pesés, chargés, transportés, déchargés, etc.	961,550	1,454,020	493,370
Nombre de feuilles de route accompagnant les transports de toute nature (1)	550,000	960,000	410,000
Dépenses d'exploitation	8,161,400	8,585,205	421,805
Recettes nettes	14,649,000	17,078,000	2,429,000
Recettes brutes, c'est-à-dire y compris les sommes encaissées pour compte des compagnies, etc.	14,700,000	19,415,000	4,623,000

(1) Il a paru intéressant d'indiquer le nombre de feuilles de route dressées pendant les 2 exercices, parce que ce renseignement, mieux que tout autre, rend palpable l'augmentation de travail qui est résulté de l'accroissement des transports, pour le personnel tant des stations que du contrôle des recettes à l'administration centrale. En effet, chaque feuille de route comprend en moyenne 3 expéditions. — Chaque expédition comporte les opérations ordinaires suivantes : 1° pesage; 2° tarification; 3° inscription au registre du départ; 4° délivrance d'un bulletin de réception;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette comparaison prouve :

1° Que moyennant une dépense de 421,800 francs ou 5 p. % *en plus*, en 1852 qu'en 1847, on a obtenu les résultats suivants :

EN PLUS : 17 p. % des recettes nettes;
 31 p. % des recettes brutes;
 36 p. % de parcours des locomotives;
 40 p. % de parcours des voitures;
 19 p. % de voyageurs;
 51 p. % de grosses marchandises;
 73 p. % de feuilles de route (1).

2° Que l'accroissement des recettes équivaut à six fois l'augmentation des dépenses ;

3° Que le travail des employés a été considérablement augmenté, tandis que les crédits pour traitements ont été successivement réduits.

Il est essentiel de ne pas perdre de vue que, depuis 1847, le réseau exploité, par l'État a été augmenté des sections de Jurbise à Tournai et de St-Trond à Hasselt, dont le développement est de 13 lieues, et que du seul chef des salaires d'ouvriers préposés à l'entretien et à la surveillance de ces sections, la dépense annuelle a été augmentée d'une somme de 175,000 francs environ.

Notons enfin, en passant, que la consommation de coke est en rapport avec le parcours des locomotives, et qu'elle dépend en partie aussi de la charge remorquée; que les frais d'entretien et de réparation des locomotives, tenders et voitures, suivent, dans certaines limites, la progression des parcours; et que l'usure des rails a aussi une très-grande relation avec la circulation du matériel.

Et cependant, les dépenses sont restées sensiblement les mêmes.

Quelle meilleure preuve pourrait-on donner des importantes économies introduites dans les divers services depuis quelques années?

Ces résultats ne sont-ils pas de nature à inspirer la confiance et à réduire à leur juste valeur les attaques incessantes dont l'exploitation est l'objet?

Je dois également attirer l'attention sur ce fait, que l'augmentation de dépense de 421,800 francs porte, en grande partie, sur les frais de camionnage et sur les salaires des ouvriers préposés dans les stations au service des marchandises (2), et cela se justifie notamment, par l'extension du transport des grosses marchandises, dont le tonnage embarqué a dépassé de 51 p. % celui de 1847.

5° confrontation des colis avec les feuilles de route au départ et remise au personnel des convois; 6° transport; 7° transbordement; 8° pointage des feuilles de route à l'arrivée; 9° inscription au registre de factage à l'arrivée; 10° éventuellement, remise à domicile; et cela sans tenir compte des opérations que motivent: les déclarations en douane, les primes, les remboursements, les déboursés, les ports à recevoir, les décomptes avec les compagnies, etc., etc., ni sans tenir compte non plus des opérations que nécessitent le contrôle des recettes et la vérification approfondie.

(2) L'insuffisance des crédits, pour 1852, est :

de fr. 74,500 pour le camionnage;
 » 180,000 pour les ouvriers aux marchandises.
 Etc., etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Mon intention, en faisant le rapprochement qui précède, n'a pas été de prouver que tout est au mieux, ni de prétendre que le dernier mot soit dit en fait d'améliorations et d'économies; mais je tenais à constater qu'un pas immense a été fait dans la voie des économies, et que l'administration poursuit ce but par des réformes successives, au fur et à mesure que toutes les conséquences en ont été pesées au point de vue de la sécurité et de la régularité du service.

Avant d'aborder la justification des quelques majorations de crédits sollicités pour 1854, je dois déclarer à la Législature que les prévisions ont pour base les dépenses faites en 1852, sans égard, ni aux prix des matériaux (ils ont subi depuis peu une hausse considérable, mais qui ne se maintiendra peut-être pas pour 1854), ni à l'ouverture d'une partie des lignes du chemin de fer d'Alost, ni à l'influence qu'exercera, sur les transports, la mise en exploitation d'une partie des lignes concédées.

La Législature appréciera l'impossibilité de déterminer, dès à présent, la mesure dans laquelle ces éventualités se réaliseront ou se maintiendront, et partant, la difficulté d'évaluer quelles en seront les conséquences au point de vue de la quotité des crédits. En effet, quelle action les nouveaux tarifs auront-ils sur le mouvement des marchandises? De quelle importance seront les sections du chemin de fer d'Alost que l'État aura à exploiter en plus pendant l'année ou une partie de l'année 1854? La hausse sur les prix des fers et autres produits se maintiendra-t-elle? Quelles lignes concédées seront exploitées dans le courant de 1854 et quelle influence ces exploitations exerceront-elles sur le service de l'État?

Évidemment, c'est ce que l'on ne saurait prévoir, et encore moins traduire en chiffres au Budget.

1^{re} SECTION. — Voies et travaux.

ART. 55 à 58.

Le crédit pétitionné pour ce service, est le même que celui alloué pour l'exercice 1853. Il s'élève à la somme de 2,667,560 francs.

Ces prévisions sont basées, quant aux travaux et fournitures, sur des quantités et sans égard à l'excessive majoration de prix qui s'est produite particulièrement sur les rails.

Il est permis d'espérer que, pour 1854, l'administration pourra contracter à des conditions plus avantageuses, et que, par conséquent, les crédits pétitionnés suffiront aux besoins de ce service.

2^e SECTION. — Traction et arsenal.

ART. 59 à 64.

La somme totale demandée pour 1854, s'élève à . . . fr.	3,634,770	»
Le crédit alloué pour l'exercice 1853 est de	3,527,200	»
	<hr/>	
Augmentation pour 1854. fr.	107,570	»
	<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence résulte :

1 ^o D'une majoration de crédit à l'article « Salaires » de. fr.	77,570 »
2 ^o D'une majoration à l'article « Combustible » de	56,000 »
ENSEMBLE. fr.	<u>133,570 »</u>
3 ^o D'une diminution à l'article « <i>Redevances aux compagnies</i> », par suite des dernières conventions, de.	26,000 »
Somme égale. fr.	<u><u>107,570 »</u></u>

La nécessité de majorer le crédit pour salaires se fait sentir depuis plusieurs années et a donné lieu, pour 1851 et 1852 entre autres, à des crédits supplémentaires. La somme demandée est la reproduction des dépenses faites en 1852, et elle est la conséquence naturelle de l'augmentation des travaux de réparation résultant d'un matériel plus nombreux, dont le parcours augmente constamment, etc.

Ainsi, en 1847, l'administration avait en service :

- 153 locomotives ;
- 4074 voitures à voyageurs et à marchandises.

Par suite de l'extension successive du matériel, il y avait, au 31 décembre 1852, *en plus* sur ces nombres :

- 22 locomotives ;
- et 867 voitures diverses.

On a vu (page 34) que le matériel de traction et des transports avait fourni, en 1852, un parcours supérieur à celui de 1847 :

- de 1,383,700 kilom. pour les locomotives ;
- et de 16,711,400 » pour les voitures.

Le parcours, en 1852, a été supérieur à celui de 1851 :

- de 493,000 kilom. pour les locomotives ;
- et de 6,068,700 » pour les voitures.

Il faut aussi tenir compte de l'époque reculée dont date la mise en service de la plus grande partie de notre matériel. Il va de soi que cette circonstance entraîne à de fréquentes et importantes réparations.

Quant à la consommation du coke, elle sera nécessairement plus grande en 1854, puisque l'on compte sur un accroissement de mouvement assez important.

3^{me} SECTION. — Trafic et mouvement.

ART. 65 à 69.

Les crédits sollicités pour 1854 s'élèvent, pour les différents articles, à fr.	2,016,790 »
L'allocation pour l'exercice 1853 est de	1,846,790 »
Augmentation pour 1854. fr.	<u><u>170,000 »</u></u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence résulte :

1° D'une majoration de crédit à l'article « Salaires » de	130,000 »
2° D'une majoration à l'article « Camionnage » de	40,000 »
	<hr/>
Somme égale. fr.	170,000 »
	<hr/> <hr/>

Les crédits pour salaires n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, malgré l'accroissement des transports de grosses marchandises surtout.

On a pu voir, en effet, que la différence des transports effectués pendant 1852 est de 493,370 tonneaux de grosses marchandises *en plus* qu'en 1847.

En 1852, on a transporté 206,630 tonneaux *en plus* qu'en 1851.

Pour donner une idée de l'importance des transports en général, il suffit de rappeler que l'on a dressé, en 1852, 410,000 feuilles de route en plus qu'en 1847, qui, à raison de 5 expéditions par feuille, représentent un total de 2,500,000 expéditions ou colis *en plus* que pendant cette dernière année.

Le nombre d'expéditions effectuées en 1852 a excédé celui de 1851 de 600,000.

Dans les sommes pétitionnées pour l'exercice 1854, je n'ai pas cru devoir établir de prévisions pour faire face aux besoins nouveaux que l'extension des transports pourrait justifier dans l'avenir, parce qu'il est impossible de prévoir l'influence qu'exerceront sur les transports les nouveaux tarifs soumis en ce moment à la Législature, et parce qu'il s'agit, du reste, d'autres éventualités qui doivent se réaliser dans un avenir indéterminé.

Je puis toutefois donner l'assurance à la Législature que rien ne sera négligé pour circonscrire les dépenses dans les limites des crédits.

4^{me} SECTION. — Télégraphes.

ART. 70 à 72.

Les crédits sollicités s'élèvent à la somme de fr	71,000 »
L'allocation pour 1853 est de	53,000 »
	<hr/>
Augmentation pour 1854. fr.	18,000 »
	<hr/> <hr/>

Cette augmentation porte sur les différents crédits, dans la proportion suivante :

Traitements fr.	10,000 »
Salaires	5,000 »
Entretien.	3,000 »
	<hr/>
Somme égale. fr.	18,000 »
	<hr/> <hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'usage des télégraphes s'est développé au delà de toutes les prévisions.

Les recettes, en 1851, ont été de fr.	79,856 »
Elles se sont élevées, en 1852, à	163,899 »
En plus en 1852. fr.	<u>84,043 »</u>

C'est-à-dire qu'elles ont été de plus du double.

Au 31 décembre 1852, l'administration belge comptait 25 bureaux télégraphiques, qui étaient en relation avec :

- 40 bureaux de la France ;
- 84 » de la Grande-Bretagne ;
- 135 » de l'Union austro-allemande.
- et 3 » des Pays-Bas.

Le nombre de dépêches transmises pendant ces deux années est :

	1851.	1852.	EN PLUS en 1852.
Dépêches de 1 à 20 mots	10,850	22,081	11,231
— de 21 à 50 —	2,776	4,540	1,775
— de 51 à 100 —	561	512	151
— de plus de 100 mots	58	75	37
	14,025	27,217	13,192

Sous le rapport de la nature des communications, ces dépêches sont classées comme suit :

	PROPORTION POUR CENT.	
	1851.	1852.
Communications du Gouvernement	4	3
Nouvelles de bourse	60	54
Transactions commerciales	19	26
Affaires privées	10	15
Correspondances des journaux	7	4
	100	100

Indépendamment des relations publiques, le télégraphe a transmis :

En 1851.	5,661 dépêches de service.
En 1852.	14,292 id.

Soit en plus, pendant l'exercice 1852, 8,631 dépêches.

Ces résultats permettront à la Législature d'apprécier la majoration de crédit pétitionnée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

5^{me} SECTION. — Service en général.

ART. 73 à 76.

Les crédits demandés pour l'exercice 1854 s'élèvent à . fr.	188,500 »
L'allocation pour 1853 est de	187,294 »
	<hr/>
Augmentation pour 1854. . . fr.	1,206 »
	<hr/>

Cette augmentation porte exclusivement sur l'article « *Matériel et fournitures de bureau.* »

Le crédit pour cet objet de dépense, pendant l'exercice 1852, a présenté une insuffisance d'environ 20,000 francs. Je n'ai pas cru devoir demander, pour 1854, une majoration égale à ce chiffre, parce que l'administration compte réaliser une économie à concurrence de cette somme.

6^{me} SECTION. — Régie.

ART. 77 et 78.

Depuis plusieurs années aucun besoin nouveau ne s'est révélé dans ce service et les crédits sont restés les mêmes.

7^{me} SECTION. — Postes.

ART. 79 à 82.

Les crédits demandés pour les besoins de ce service, pendant l'exercice 1854, s'élèvent à fr.	1,619,000 »
La somme allouée pour 1853 est de.	1,597,950 »
	<hr/>
Augmentation pour 1854. . . . fr.	21,050 »
	<hr/>

Cette différence provient :

1 ^o D'une majoration de crédit à l'article « <i>Traitements des facteurs ruraux et autres agents subalternes</i> », de . . . fr.	31,040 »
2 ^o D'une majoration à l'article « <i>Traitements des fonctionnaires, etc.</i> », de	10 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	31,050 »

Dont à déduire la somme portée au Budget de 1853, pour construction et appropriation de locaux au camp de Beverloo et à la Louvière, dépense qui n'est pas reproduite au Budget de 1854, soit	10,000 »
	<hr/>
Reste, somme égale. . . . fr.	21,050 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour justifier cette augmentation de dépense, je crois utile de rappeler la grande extension que la réforme postale a donnée au transport des lettres, des imprimés, et surtout des journaux, qui, indépendamment d'une réduction notable de la taxe d'affranchissement, ont été exonérés du droit de timbre, et qui, par suite du très-bas prix de publication, ont trouvé de nombreux abonnés dans les populations rurales.

Que l'on juge, du reste, par les comparaisons suivantes, de l'influence que ces réformes ont exercée sur le mouvement des lettres, des imprimés et des journaux, dont le transport a été confié à la poste :

	1842.	1852.	EN PLUS en 1852.
Nombre de lettres	6,452,000	10,141,500	5,689,500
— de journaux	4,200,000	14,000,000	9,800,000
— d'imprimés	1,500,000	4,000,000	2,700,000

Les mêmes comparaisons entre les années 1851 et 1852 fournissent les résultats suivants :

	1851.	1852.	EN PLUS en 1852.
Nombre de lettres	8,894,500	10,141,500	1,247,200
— de journaux	11,410,400	14,000,000	2,589,600
— d'imprimés	5,789,000	4,000,000	211,000

D'importantes améliorations ont, en outre, été introduites dans le service postal : telles sont, entre autres, les doubles distributions et les doubles levées de boîtes dans les cantons ruraux d'une certaine importance ; l'établissement de relations directes entre des communes par l'extension donnée aux attributions des bureaux de distribution ; le développement du service des postes sur le chemin de fer, par la création de nouveaux bureaux ambulants, etc., etc.

La majoration de crédit sollicitée est destinée :

1° A améliorer la position d'une partie de facteurs dont le traitement n'est plus en rapport avec l'importance de leurs services ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° D'alléger certaines tournées, devenues trop fortes, en nommant quelques facteurs nouveaux.

CHAPITRES V, VI et VII.

Les allocations proposées pour les pensions, les secours et les dépenses imprévues, qui forment les chapitres V, VI et VII du Budget, sont les mêmes que celles qui ont été votées pour 1853.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

Nous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de *dix-sept millions quatre vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-sept francs trente-cinq centimes* (17,096,587 53 c^t), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel de l'administration des chemins de fer ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Laeken, le 26 février 1855.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 -	-	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	525,600 -	25,000 -	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	27,600 -	-	671,600 -
4	Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	24,400 -	-	
5	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses. . .	50,000 -	-	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1. — <i>Ponts et chaussées.</i>				
6	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,577,458 -	-	
7	Plantations de routes	41,200 -	-	
SECTION 2. — <i>Bâtiments civils.</i>				
8	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	90,000 -	-	
9	Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien	-	60,000 -	
SECTION 3. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des poldres.</i>				
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>				
10	Entretien et travaux d'amélioration	26,685 -	54,500 -	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
11	Entretien et travaux d'amélioration	12,585 -	43,000 -	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>				
12	Entretien et travaux d'amélioration	81,800 -	-	
<i>Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur.</i>				
13	Entretien et travaux de dragage	106,000 -	-	
A REPORTER.		3,584,308 -	160,500 -	671,600 -

POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,384,508 °	100,500 °	671,600 °
	<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
14	Entretien et travaux d'amélioration	60,500 °	10,000 °	
	<i>Escaut.</i>			
15	Entretien et travaux d'amélioration	28,600 °	4,560 °	
	<i>Lys dans les deux Flandres.</i>			
16	Entretien et travaux d'amélioration	31,970 °	45,050 °	
	<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration	23,100 °	220,000 °	
	<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
18	Entretien et travaux d'amélioration	82,800 °	40,000 °	
	<i>Dendre.</i>			
19	Entretien et travaux d'amélioration	11,146 56	5,000 °	
	<i>Ruppel.</i>			
20	Entretien et travaux d'amélioration	15,000 °	75,000 °	
	<i>Dyle et Demer.</i>			
21	Entretien et travaux d'amélioration	15,000 °	150,000 °	
	<i>Senne.</i>			
22	Entretien des ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vil- vorde	2,250 °	°	
	<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
23	Entretien et travaux d'amélioration	22,500 °	22,500 °	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
24	Entretien et travaux d'amélioration	9,085 °	18,000 °	
	<i>Canal de la Campine, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	42,470 °	16,400 °	
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
26	Entretien et travaux d'amélioration	7,800 °	7,200 °	
	A REPORTER. fr.	3,035,429 56	781,010 °	671,600 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.	5,955,429 56	781,010 »	671,600 •
	<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
27	Entretien et travaux d'amélioration	12,000 »	40,000 »	
	<i>Moervaert.</i>			
28	Entretien ordinaire et travaux de dévasement	2,200 »	1,200 »	
	<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
29	Travaux d'entretien	5,000 »	•	
	<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
50	Travaux d'entretien	9,000 »	•	
	<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>			
51	Entretien et travaux d'amélioration	27,450 »	9,500 »	
	<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>			
52	Construction de la quatrième et dernière section. — 1 ^{re} moitié de la dépense	»	425,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
53	Plantations nouvelles le long des voies navigables	25,000 »	•	5,907,381 02
	<i>Frais d'études.</i>			
54	Frais d'études et de levée de plans	7,000 »	•	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
55	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	15,000 »	12,000 »	
	<i>Polders.</i>			
56	Subside à la direction du polder de Lillo.	»	2,000 »	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
57	Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration	44,050 »	64,000 »	
58	Port de Nieuport. — — — — —	15,955 55	51,666 67	
59	Côte de Blankenberghe. — — — — —	98,000 »	20,200 »	
40	Phares et fanaux. — — — — —	900 »	1,000 »	
	<i>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
41	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	566,610 »	54,599 98	
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclu- siers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents su- balternes des ponts et chaussées	569,461 56	4,682 92	
43	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves-ingénieurs et con- ducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	•	
	A REPORTER. fr.	5,145,124 45	1,435,859 57	6,578,984 02

POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,145,124 45	1,455,859 57	6,578,984 02
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
44	Personnel du conseil des mines. — Traitement	41,700 °	°	
45	— — — Frais de route	600 °	°	
46	— — — Matériel	2,000 °	°	
47	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 °	°	
48	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publica- tion de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 °	°	
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.	156,600 °	4,055 53	
50	Jury d'examen et voyage des élèves de l'école des mines.	6,000 °	°	240,955 35
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
51	Frais de route et de séjour	600 °	°	
52	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 °	°	
	<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
55	Frais de route et de séjour.	1,100 °	°	
54	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	3,900 °	°	
	CHAPITRE IV.			
	SERVICES D'EXÉCUTION. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.			
	<i>SECTION 1. — Voies et travaux.</i>			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	179,160 °	°	
56	Salaires des agents payés à la journée	1,177,400 °	°	
57	Matériaux, engins, outils et ustensiles	948,000 °	°	
58	Travaux et fournitures	365,000 °	°	
	<i>SECTION 2. — Traction et arsenal.</i>			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	118,060 °	°	
60	Salaires des agents payés à la journée	1,418,000 °	°	
61	Primes d'économie et de régularité	30,000 °	°	
62	Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	1,060,000 °	°	
63	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	918,710 °	°	
64	Redevances aux compagnies	90,000 °	°	
	A REPORTER. fr.	11,691,554 45	1,430,892 00	6,828,017 35

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,691,554 45	1,459,892 90	6,828,917 55
	<i>SECTION 3. — Mouvement et trafic.</i>			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	771,500	»	
66	Salaires des agents payés à la journée et manœuvres	823,500	»	
67	Frais d'exploitation	181,700	»	
68	Camionnage	220,000	»	
69	Pertes et avaries	20,000	»	
	<i>SECTION 4. — Télégraphes.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	50,000	»	
71	Salaires des agents payés à la journée	0,000	»	
72	Entretien	12,000	»	
	<i>SECTION 5. — Service en général (chemins de fer et télégraphes).</i>			10,237,670
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	28,350	»	
74	Salaires des agents payés à la journée	50,000	»	
75	Matériel et fournitures de bureau:	120,000	»	
76	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration	10,000	»	
	<i>SECTION 6. — Régie.</i>			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	56,500	»	
78	Frais de bureau et de foyer.	5,500	»	
	<i>SECTION 7. — Postes.</i>			
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	500,000	»	
80	— — des facteurs et autres agents subalternes.	675,000	»	
81	Transport des dépêches.	289,000	»	
82	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	155,000	»	
	CHAPITRE V.			
83	Pensions	7,000	»	7,000
	A REPORTER. fr.	15,633,604 45	1,430,892 90	17,073,587 55

POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	15,655,604 45	1,450,892 90	17,075,587 55
	CHAPITRE VI.			
84	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	5,000 "	"	5,000 "
	CHAPITRE VII.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	"	18,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	15,656,604 45	1,450,892 90	17,096,587 55

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1855.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Travaux publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département des
Finances,*

LIEDTS.

(50)

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1854.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre.
2	•	— des fonctionnaires, employés et gens de service
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	•	Salaire des hommes de peine, des nettoyeuses, des lithographes, etc.
5	•	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
6	a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1854.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement.
	c.	Études de projets, frais de levée de plans et achat d'instruments, matériel et impressions.
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes.
<i>Plantations sur les routes.</i>		
7	a.	Plantations nouvelles et entretien de celles existantes.
	b.	Somme à valoir pour frais de surveillance extraordinaire
TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
8	•	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.
9	•	Travaux de construction, d'amélioration et d'extension
TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
525,600	25,000	548,600	526,610	21,990	"	
27,600	"	27,600	27,600	"	"	
24,400	"	24,400	24,400	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
648,600	25,000	671,600	649,610	21,990	"	
1,425,045	"	2,577,438	2,577,438	42,807	"	
200,000	"			"	"	
10,000	"			"	"	
914,595	"			"	42,807	
39,700	}	41,200	41,200	"	"	
1,500						
2,618,658	"	2,618,658	2,618,658	42,807	42,807	
90,000	"	90,000	90,000	"	"	
"	60,000	60,000	60,000	"	"	
90,000	60,000	150,000	150,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDRES.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
10	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale.
	c.	Restauration des bords et talus
	d.	Renouvellement du pont tournant à deux volés de Langerbrugge et d'une partie de la plate-forme
	e.	— — — de Zelzaete — —
	f.	— d'une partie du revêtement en aval du pont de Zelzaete.
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
11	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	Reconstruction des portes d'amont de l'écluse n° 19, à Hocht, avec rempli des ferrures actuelles
	c.	Remplacement du pont-levis de Reckheim, par un pont tournant
	d.	Dévasement à faire dans le bassin de Mechelen et en divers autres points.
	e.	Établissement de tunes pour maintenir le pied des talus intérieurs des digues du canal
	f.	Construction d'un déversoir à Neeroeteren, en remplacement de celui de Rothem
	g.	Renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Loozen
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
12	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	*	— extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machine à vapeur
	*	Navigation du soir. (<i>Pour mémoire</i>)
<i>Sambre canalisée.</i>		
15	*	Travaux d'entretien ordinaire et de dragage
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
14	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration
	b.	Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage.
<i>Escaut.</i>		
15	a.	Travaux d'entretien.
	b.	— de la digue de Swyndrecht
	c.	— des canaux d'écoulement de Melsen et de Zwarte Coppensbeke
	d.	Établissement de trois ponts de halage sur des affluents à Ruyen, Waermaerde et Kerckhove.
	e.	Construction d'un magasin à l'écluse de St-Liévin, à Gand
	f.	Renouvellement en fer du garde-corps en bois établi sur la tête d'aval de l'écluse de St-Liévin, à Gand
A REPORTER. fr		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,085 »	»					
12,000 »	»					
7,000 »	»					
»	15,000 »	61,185 »	30,350 »	30,835 »	»	
»	15,000 »					
»	4,500 »					
12,585 »	»					
»	4,000 »					
»	21,500 »					
»	7,000 »	55,585 »	57,764 »	»	2,179 »	
»	1,500 »					
»	5,000 »					
»	4,000 »					
19,800 »	»	81,800 »	86,000 »	»	4,200 »	
62,000 »	»	»	»	»	»	
»	»					
106,000 »	»	106,000 »	112,500 »	»	6,500 »	
60,500 »	»	70,500 »	65,000 »	14,500 »	»	
»	10,000 »					
26,200 »	»					
200 »	»					
2,200 »	»	32,960 »	34,025 »	»	1,065 »	
»	960 »					
»	2,700 »					
»	700 »					
316,170 »	100,860 »	417,030 »	386,539 »	45,335 »	14,844 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Lys.</i>
16	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— extraordinaire dans la Flandre occidentale.
	c.	— des ponts établis sur la partie de la rivière mitoyenne entre la Belgique et la France.
	d.	Enlèvement des atterrissement en aval du pont-levis de Commines, à Menin et à Dieffond
	e.	Travaux de construction de deux ponts de halage dans la ville de Courtray
	f.	Fourniture et pose de tirants en fer au pont de Deynze
		<i>Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
17	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— d'amélioration.
		<i>Meuse, dans la province de Limbourg.</i>
18	a.	Entretien des travaux de défense et du chemin de halage
	b.	Réparation des parties dégradées de la rive gauche
		<i>Dendre.</i>
19	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont
	c.	Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale
		<i>Ruppel.</i>
20	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Elargissement et redressement de la rivière, à partir du confluent jusqu'à la passe de la Béguine, sous Boom, construction et prolongement d'épis
		<i>Dyle et Démer.</i>
21	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— d'amélioration
		<i>Senne.</i>
22	a.	Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État
	b.	Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
23	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Renouvellement de la partie mobile du pont du Romarain et d'une partie de la maçonnerie.
	c.	— de la maison de force
	d.	Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus, entre Bruges et Ostende
	e.	Réparation aux quais dans la traverse de Bruges
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
316,170 »	100,800 »	417,050 »	386,539 »	45,535 »	14,844 »	
19,970 »	»	77,020 »	84,005 »	»	6,985 »	
10,500 »	»					
1,500 »	»					
»	12,000 »					
»	32,000 »					
»	1,050 »					
25,100 »	»	245,100 »	220,000 »	25,100 »	»	
»	220,000 »					
82,800 »	»	122,800 »	122,800 »	»	»	
»	40,000 »					
10,300 »	»	14,146 50	20,701 50	»	6,645 »	
846 50	»					
»	3,000 »					
15,000 »	»	00,000 »	155,000 »	»	45,000 »	
»	75,000 »					
15,000 »	»	165,000 »	115,000 »	50,000 »	»	
»	150,000 »					
2,000 »	»	2,250 »	2,250 »	»	»	
250 »	»					
22,500 »	»	45,000 »	105,000 »	»	60,000 »	
»	7,000 »					
»	6,500 »					
»	7,000 »					
»	2,000 »					
517,956 50	656,410 »	1,174,346 50	1,189,385 50	118,435 »	135,474 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
24	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— extraordinaire et d'amélioration.
		<i>Canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>
	a.	Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1 ^{re} et 2 ^e sections
	b.	Grosses réparations à la maison du garde-digue au pont n° 12, à Lommel
	c.	Plâtrage et peinture à l'huile, à 5 couches, des pignons exposés au vent, des diverses maisons pontonnières.
25	d.	Grosses réparations aux tabliers inférieurs des divers ponts
	e.	Placement de bornes kilométriques
	f.	Rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale
	g.	Construction de trois maisons éclusières.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
26	a.	Entretien des terrassements et ouvrages d'art
	b.	Continuation du rechargement des digues en gravier et en terre végétale
	c.	Construction de puits, fours aux maisons des pontonniers, garde-digue, placement des bornes.
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>
	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Reconstruction d'une paire de portes de flot
27	c.	Rectification de deux coudes
	d.	Reconstruction du barrage du Bollack
	e.	Parachèvement de l'exhaussement des digues (2 ^e et 3 ^e bief).
	f.	Ouverture d'un contre-fossé
		<i>Moervaert.</i>
28	a.	Entretien ordinaire
	b.	Enlèvement d'atterrissements
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>
29	*	Travaux d'entretien ordinaire.
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
50	*	Travaux d'entretien ordinaire.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
517,956 56	656,410 •	1,174,346 56	1,189,583 56	118,435 •	155,474 •	
9,985 •	•	27,985 •	28,500 •	•	515 •	
•	18,000 •					
42,470 •	•	58,870 •	53,730 •	5,140 •	•	
•	1,200 •					
•	1,200 •					
•	1,300 •					
•	700 •					
•	4,000 •					
•	7,800 •					
7,800 •	•	15,000 •	12,650 •	2,350 •	•	
•	5,000 •					
•	4,200 •					
12,000 •	•	52,000 •	20,500 •	31,500 •	•	
•	2,000 •					
•	5,000 •					
•	9,000 •					
•	21,600 •					
•	2,400 •					
•	•	5,400 •	50,700 •	•	47,500 •	
2,200 •	1,200 •					
•	•					
5,000 •	•	5,000 •	5,000 •	•	•	
9,000 •	•	9,000 •	17,000 •	•	8,000 •	
606,391 56	759,200 •	1,345,601 56	1,377,463 56	157,425 •	180,280 •	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
31	a.	Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas
	b.	Rechargement en gravier du chemin de halage
	c.	Consolidation des digues
	d.	Fournitures et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>
32	•	Construction de la 4 ^e et dernière section. — 1 ^{re} moitié de la dépense
		<i>Plantations.</i>
33	•	Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État, entretien de celles existantes et frais de surveillance
		<i>Frais d'étude.</i>
34	•	Frais d'étude et de levée de plans, achat et réparations d'instruments
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
35	a.	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.
	b.	Construction d'un nouvel embarcadère à Ruysbroeck
		<i>Poldres.</i>
36	•	Subside au poldre de Lillo
		<i>Canal de Stekene.</i>
•	•	Subside pour le recreusement du canal de Stekene
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET CÔTES.
		<i>Port d'Ostende.</i>
37	a.	Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port
	b.	— — de l'arrière-port
	c.	— — des écluses des bassins de commerce, moitié à charge de l'État
	d.	Construction, sur les rives du port, d'un revêtement en moellons et en briques, avec fondation en charpente, un peu à l'aval de l'écluse de chasse française, sur une longueur de 60 mètres de chaque côté.
	e.	Prolongement en maçonnerie du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 45 mètres.
	f.	Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
606,391 56	759,210 "	1,345,601 56	1,577,465 56	157,425 "	189,289 "	
27,450 "	"	56,950 "	125,000 "	"	88,050 "	
"	2,000 "					
"	5,000 "					
"	2,500 "					
"	425,000 "	425,000 "	"	425,000 "	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
15,000 "	"	27,000 "	20,000 "	7,000 "	"	
"	12,000 "					
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	"	"	10,000 "	"	10,000 "	
680,841 56	1,187,710 "	1,868,551 56	1,500,405 56	589,425 "	287,539 "	
54,800 "	"	108,050 "	157,832 50	"	40,782 50	
8,500 "	"					
750 "	"					
"	10,000 "					
"	50,000 "					
"	4,000 "					
44,050 "	64,000 "	108,050 "	157,832 50	"	40,782 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Port de Nieupoort.</i>
58	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Construction d'une maison éclusière pour le logement du personnel de la manœuvre de l'écluse, dite <i>du Comte</i> , $\frac{2}{3}$ à charge de l'État.
	c.	Construction d'une jetée basse contre l'estacade d'est et le quai dit <i>des Pestiférés</i> , $\frac{2}{3}$ à charge de l'État.
	d.	Construction d'un chemin de halage sur l'estacade d'est, en continuation de la partie exécutée en 1851, $\frac{2}{3}$ à charge de l'État
	e.	Exhaussement de la digue à l'est du chenal, sur une longueur de 500 mètres, à partir de l'éclusette du génie militaire, jusqu'à la lunette de l'ouvrage à cornes, $\frac{2}{3}$ à charge de l'État
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>
59	a.	Travaux d'entretien.
	b.	Prolongement en mer de deux jetées entre les écluses de Heyst et la jetée n° 10.
	c.	Reconstruction en pierre de taille des Écaussines, des trois escaliers qui conduisent des dunes à l'estran, à Blan- kenberghe
	d.	Remplacement du plancher des dunes par un pavement en briques, avec bordures en pierre de taille de Tournay, sur une longueur de 450 mètres
	e.	Construction d'une rampe entre les jetées n° 21 et 22 de la 2 ^e section de la côte, y compris une longueur de pavage de 100 mètres
		<i>Phares et fanaux.</i>
40	a.	Entretien des phares et fanaux de la côte
	b.	Travaux d'amélioration.
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.
41	•	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacements.
42	•	Traitement et indemnités des chefs de bureau et commis; des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées
45	•	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
44,050 *	64,000 *	108,050 *	157,852 50	*	49,782 50	
15,955 55	*					
*	8,000 *					
*	20,666 67	45,660 *	14,955 55	50,666 67	*	
*	2,000 *					
*	1,000 *					
98,000 *	*					
*	20,000 *					
*	2,000 *	127,200 *	128,000 *	*	800 *	
*	5,200 *					
*	2,000 *					
990 *	*					
*	1,000 *	1,900 *	5,000 *	*	1,010 *	
156,975 55	125,866 67	282,840 *	505,765 85	50,666 67	51,592 50	
566,610 *	54,599 08	601,209 08	601,209 08	*	*	
360,461 56	4,682 92	574,144 48	575,144 48	1,000 *	*	
12,000 *	*	12,000 *	12,000 *	*	*	
948,071 56	59,282 90	987,554 46	986,554 46	1,000 *	*	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. Ponts et chaussées
		2 ^e — Bâtiments civils
		3 ^e — Canaux, rivières et polders
		4 ^e — Ports et côtes
		5 ^e — Personnel du service des ponts et chaussées
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
44	•	Personnel du conseil des mines. — Traitement
45	•	— — — Frais de route.
46	•	— — — Matériel
47	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
48	•	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
49	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.
50	•	Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines
51	•	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour
52	•	— — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
53	•	— des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour.
54	•	— — — Publication du recueil; frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
SERVICES D'EXÉCUTION. — CHEMIN DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
55	a.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	c.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travail extraordinaire
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,618,658 °	"	2,618,658 °	2,618,658 °	14,100 °	14,100 °	
90,000 °	60,000 °	150,000 °	150,000 °	"	"	
680,841 56	1,187,710 °	1,868,551 56	1,560,465 56	589,425 °	287,559 °	
150,975 55	125,866 67	282,840 °	505,765 85	50,666 67	51,592 50	
948,071 56	59,282 90	987,554 46	986,554 46	1,000 °	"	
4,494,524 45	1,412,859 57	5,907,584 02	5,625,225 85	655,191 67	355,031 50	
41,700 °	"	41,700 °	41,700 °	"	"	
600 °	"	600 °	600 °	"	"	
2,000 °	"	2,000 °	2,000 °	"	"	
45,000 °	"	45,000 °	45,000 °	"	"	
7,000 °	"	7,000 °	7,000 °	"	"	
150,600 °	4,055 55	140,655 55	136,967 °	5,666 55	"	
6,000 °	"	6,000 °	6,000 °	"	"	
600 °	"	600 °	600 °	"	"	
1,400 °	"	1,400 °	1,400 °	"	"	
1,100 °	"	1,100 °	1,100 °	"	"	
5,900 °	"	5,900 °	5,900 °	"	"	
245,000 °	4,055 55	249,055 55	246,267 °	5,666 55	"	
110,000 °	"	179,160 °	179,160 °	"	"	
56,860 °	"	179,160 °	179,160 °	"	"	
12,500 °	"	179,160 °	179,160 °	"	"	
179,160 °	"	179,160 °	179,160 °	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
56	a.	Surveillance et police de la route : surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.
	b.	Entretien ordinaire de la route, remplacement de billes et rails, etc., (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
		<i>Matériaux, engins, outils et ustensiles.</i>
57	a.	Remplacement de billes.
	b.	— de rails et accessoires de la voie
	c.	— du matériel fixe tenant à la voie
	d.	— d'outils, ustensiles et objets divers.
		<i>Travaux et fournitures.</i>
58	a.	Réparations des ouvrages d'art, du matériel fixe tenant à la voie, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration — — —
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET ARSENAL.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
59	a.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnement de combustible et réceptions
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim; travail extraordinaire
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
60	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations.
	c.	Grandes réparations du matériel en général de l'arsenal.
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
		<i>Primes d'économie et de régularité.</i>
61	a.	Pour économie constatées dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ALGMENTATION	DIMINUTION.	
179,160	"	179,160	179,160	"	"	
506,900	"	1,177,400	1,177,400	"	"	
670,500	"					
280,000	"	948,000	948,000	"	"	
580,000	"					
62,000	"					
26,000	"					
256,000	"	565,000	565,000	"	"	
127,000	"					
2,667,560	"	2,667,560	2,667,560	"	"	
62,500	"	118,060	118,060	"	"	
47,770	"					
7,900	"					
508,500	"	1,418,000	1,540,450	77,570	"	
441,950	"					
342,600	"					
100,000	"					
225,570	"					
20,000	"	50,000	50,000	"	"	
10,000	"					
1,560,060	"	1,560,060	1,488,490	77,570	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Combustible et autres consommations pour la traction des convois.</i>
62	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle du coke
	b.	Huile, suif, graisse et autres consommations
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel.</i>
		(MATIÈRES, PIÈCES DE RECHANGE, USTENSILES, OUTILS, ENGINs, ÉCLAIRAGE DES ATELIERS ET FOURNITURES DIVERSES.)
63	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement du matériel
64	.	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		MOUVEMENT ET TRAFIC.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
65	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois.
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres.</i>
66	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
		<i>Frais d'exploitation.</i>
67	a.	Éclairage des stations, gares, bureaux, salles d'attente et chauffage.
	b.	Consommations diverses
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes
	d.	Usage de la station d'Herbesthal et quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans
68	.	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
69	.	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,566,060	"	1,566,060	1,488,490	77,570	"	
950,000	}	1,060,000	1,004,000	56,000	"	
110,000						
718,710	}	918,710	918,710	"	"	
200,000						
90,000	"	90,000	110,000	"	20,000	"
5,654,770	"	5,654,770	5,527,200	155,570	26,000	"
226,570	}	771,500	771,500	"	9	"
555,030						
11,000						
520,500	}	823,500	695,500	150,000	"	"
280,500						
15,500						
125,240	}	181,790	181,790	"	"	"
56,550						
10,000						
10,000						
220,000	"	220,000	180,000	40,000	"	"
20,000	"	20,000	20,000	"	"	"
2,016,790	"	2,016,790	1,846,790	170,000	9	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
<i>Télégraphes.</i>		
70	•	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
71	•	Salaires des agents payés à la journée
72	•	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses
TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
SERVICE EN GÉNÉRAL. — CHEMIN DE FER ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
75	a.	Conservation des approvisionnements et délivrance aux dépôts.
	b.	Constatacion des quantités et réception des approvisionnements
	c.	Vérification des magasins et des inventaires
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc.
<i>Salaires et agents payés à la journée.</i>		
74	a.	Entretien et classement des approvisionnements et délivrances aux dépôts, etc.
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Confection de la graisse jaune et des paniers à coke
75	•	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer, menues dépenses
76	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.
TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
77	a.	Traitements
	b.	Indemnités de déplacements
78	•	Frais de bureau et de loyer.
TOTAL DE LA 6 ^e SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 "	"	50,000 "	40,000 "	10,000 "	"	
0,000 "	"	0,000 "	4,000 "	5,000 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	9,000 "	5,000 "	"	
71,000 "	"	71,000 "	55,000 "	18,000 "	"	
9,400 "	}	28,550 "	28,550 "	"	"	
6,150 "						
11,500 "						
1,500 "						
17,000 "	}	50,000 "	50,000 "	"	"	
15,000 "						
120,000 "	"	120,000 "	118,744 "	1,256 "	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
188,550 "	"	188,550 "	187,294 "	1,256 "	"	
55,000 "	}	56,500 "	56,500 "	"	"	
5,500 "						
3,500 "						
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
79	a.	Inspection, surveillance et contrôle.
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
80	"	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes
<i>Transport de dépêches.</i>		
	a.	Malles-estafettes et ordinaires desservies par les maîtres de postes
	b.	Entreprises spéciales pour le transport des dépêches
81	c.	Subsides et indemnités à des entrepreneurs de messageries et autres personnes chargées du transport des dépêches.
	d.	Frais de passage d'eau; d'entreposage de dépêches, de remplacements de facteurs et autres menues dépenses.
	e.	Entretien et construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer.
82	"	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.
TOTAL DE LA 7 ^e SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
	1 ^e	SECTION. Voies et travaux.
	2 ^e	— Traction et arsenal.
	5 ^e	— Mouvement et trafic
	4 ^e	— Télégraphes
	5 ^e	— Services en général. (Chemin de fer et télégraphes).
	6 ^e	— Régie
	7 ^e	— Postes.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
PENSIONS.		
83	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,250 "	"					
385,000 "	"	500,000 "	499,990 "	10 "	"	
60,770 "	"					
675,000 "	"	675,000 "	645,960 "	31,040 "	"	
76,000 "	"					
150,000 "	"					
43,000 "	"	289,000 "	289,000 "	"	"	
20,000 "	"					
20,000 "	"					
135,000 "	"	135,000 "	155,000 "	"	"	
			(a) 10,000 "	"	10,000 "	a) Cette somme figurait au Budget de 1853 sous l'article 85. « Construction et appropriation de locaux pour la poste à Becveloo et à Louvain. »
1,619,000 "	"	1,619,000 "	1,597,950 "	31,050 "	10,000 "	
2,067,560 "	"	2,067,560 "	2,067,560 "	"	"	
5,654,770 "	"	5,654,770 "	5,527,200 "	155,570 "	26,000 "	
2,016,790 "	"	2,016,790 "	1,846,799 "	170,000 "	9 "	
71,000 "	"	71,000 "	55,000 "	18,000 "	"	
188,550 "	"	188,550 "	187,294 "	1,256 "	"	
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
1,619,000 "	"	1,619,000 "	1,597,950 "	31,050 "	10,000 "	
10,257,670 "	"	10,257,670 "	9,919,805 "	353,876 "	36,009 "	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
SECOURS.		
84	°	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
85	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
—	—	—
I.	52	Administration centrale
II.	Ib.	Ponts et chaussées
III.	64	Mines
IV.	Ib.	Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	72	Pensions
VI.	75	Secours
VII.	Ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
648,000 "	23,000 "	671,000 "	649,610 "	21,990 "	"	
4,494,524 45	1,412,859 57	5,907,384 02	5,025,225 85	655,191 67	555,031 50	
245,000 "	4,055 55	249,055 55	246 267	3,066 55	"	
10,237,670 "	"	10,237,670 "	9,919,805 "	353,876 "	56,009 "	
7,000 "	"	7,000 "	7 000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
15,656,694 45	1,459,802 90	17,096,587 55	16,470,905 85	1,014,724 "	380,040 50	
AUGMENTATION.				625,085 50		

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

ÉTAT GÉNÉRAL

Des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1853, et du produit des barrières y établies.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
ANVERS.			
Anvers à Sempst	27,964	} 10,445	25,519
Malines à la limite du Brabant, vers Louvain	2,200		2,400
Anvers vers Breda	29,154	9,400	26,700
Anvers à Turnhout	42,870	14,750	29,175
Turnhout vers Diest	56,582	} 11,445	5,877
Aerschot vers Zammel	12,002		1,268
Lierre à Oostmalle	25,462	5,444	2,973
Anvers vers Berg-op-Zoom	11,090	.	4,580
Brasschaet à Esschen, avec embranchement de Calmpthout à Cappellen	52,047	12,900	2,075
Moll au camp de Beverloo, section de Moll à Baelen	4,164	2,458	760
TOTAL	222,255	66,823	101,527
BRABANT.			
Bruxelles vers Ostende	20,601	} 11,645	22,500
Assche vers Termonde	6,524		1,266
Bruxelles vers Valenciennes	26,806	} 17,100	25,800
Hal vers Enghien	10,278		2,500
Ninove à Enghien	8,659	} 16,890	1,700
Bruxelles vers Trèves : section de Bruxelles à la limite de la province de Namur, y compris la partie située dans le Hainaut	42,081		47,482
Quatre-Bras vers Charleroy	1,837	} 11,500	2,150
Embranchement d'Ixelles	2,655		4,200
Mont-S'-Jean vers Binche	14,842	} 11,500	14,600
Nivelles aux Quatre-Bras	9,887		4,150
Nivelles à Gosselies	5,100	.	1,350
A REPORTER	140,160	57,135	127,498

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	149,160	57,155	127,498
Bruxelles à Louvain et embranchement de St-Josse-ten-Noode à Etterbeek.	24,780	9,400	24,600
Traverses de Louvain.	5,850	15,880	18,100
Malines à Namur, par Louvain.	29,505		
Louvain à la limite de la province, vers St-Trond, y compris les traverses de Tirlemont	52,245	11,950	12,050
Bruxelles vers Breda, et embranchement de la porte de Schaerbeck à la place de la Reine.	19,141	7,565	14,700
Bruxelles vers Ninove.	18,971	6,400	14,550
Bruxelles à Namur, par Gembloux.	41,714	15,880	42,050
Hamme à la limite de la province, vers Namur	25,680	11,500	10,850
Tirlemont à St-Michel	18,247	8,858	9,900
Louvain à Hasselt, par Winghe-St-George et Diest, y compris la traverse des fortifications de Diest	50,257	9,580	16,450
Diest à Turnhout, y compris la traverse d'une partie des fortifications de la première de ces villes	7,919	4,880	2,450
Diest à Beeringen	9,058		4,500
Aerschot à la route d'Heyst-op-den-Berg à Zammel	1,772	5,900	100
Mont-St-Jean à Tervueren	14,195		5,176
Traverses de la ville de Bruxelles appartenant à la grande voirie.	9,056	10,000	"
TOTAL.	455,550	174,506	500,774
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Bruxelles à Ostende, section située dans cette province.	56,854	6,690	8,116
Anvers vers Lille	25,497	13,254	8,625
Kerckove à Vive-St-Éloi	15,197		2,555
Ostende à Nieuport	17,271	15,850	5,650
Spermaile, par Furnes, à la Panne	24,114		4,645
Furnes à Elsendamme	15,870	11,289	5,485
Hoogstaede à Rousbrugge	8,970		1,150
Elsendamme à Ypres, par Menin	54,208	12,449	15,150
Menin à Courtrai	12,616		11,475
Courtrai à la limite de la province, vers Warcoing	12,754	5,358	5,952
De la barrière de Fer, par Dottignies, vers Roubaix.	7,528		5,462
Nieuport, par Furnes, vers Dunkerque, et traverses de Nieuport.	16,986	9,490	2,865
Gand à Ostende, par Thielt, section de la limite de la Flandre orientale à Thourout.	28,827		7,880
Thielt, par Ruysselede, vers Aeltre	9,448	72,560	2,500
A REPORTER.	265,900		81,455

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	265,000	72,560	81,455
Gand à Ostende, par Thielt, partie comprise entre Thourout et Ostende	24,784	9,850	10,047
Nieuport à Ghisteltes	16,147		
Blankenberghe à Bruges, traverse de Bruges	13,385	8,150	5,026
Bruges à la Poste de Pitthem	24,000		
De la Poste de Pitthem à Courtrai, y compris les traverses de cette dernière ville.	18,280	18,240	8,525
Courtrai à la limite de la province, vers Audenaerde.	21,035		
Roulers à Iseghem.	10,228	8,500	12,745
Ghisteltes vers l'Écluse, y compris les traverses de Bruges	41,355		
Rousbrugge, par Ypres et Warneton, au Pont-Rouge	40,517	15,458	16,610
Poperinghe vers Steenvoorde	6,894		
Gheluwe, par Wervicq et Comines, à Warneton.	12,020	5,208	1,060
Embranchement de Zuyenkerke à la route de 1 ^{re} classe n°1	5,735		
Vyfweghe à Jabbeke	6,520	1,990	714
Dixmude à Roulers	25,510		
Pervyse à Dixmude	6,791	5,200	7,990
Loo à la route de Pervyse à Dixmude, avec embranchement sur le hameau de Groegne	14,226		
Ypres à la frontière de France, vers Bailleul	15,062	4,200	1,788
Ingelmunster à Oostroosebeke	6,155		
Plasschendaele à Slykens	4,686	0,505	5,895
Bloemendaele, par St-Georges, à Knesselaere	6,562		
TOTAL.	585,119	156,957	180,458
FLANDRE ORIENTALE.			
Gand à la limite de la province de Brabant.	51,045	6,225	25,565
Gand à la limite de la province, vers Bruges	56,256		
Embranchement de Maldegem vers Aerdenbourg.	5,555	7,700	460
Gand à Lokeren	22,066		
Lokeren à la Tête-de-Flandre	52,954	8,748	20,725
Gand à la limite de la province, vers Courtrai.	28,260		
Termonde à la limite du Brabant.	7,777	5,408	6,200
Nederbrakel à la limite de la province de Brabant	23,056		
Melle, par Oombergem, à la limite, vers Ath	52,815	2,060	5,100
Gand, par Audenaerde et Renaix, à la limite de la province, vers Leuze	58,415		
À REPORTER.	250,762	60,051	111,720

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	256,762	60,051	111,720
Deynze vers Thieft.	7,309	1,000	2,200
Audenaerde à la limite, vers Courtrai	8,145	5,215	1,700
Renaix à la limite, vers Lessines	5,559	1,766	700
Ninove à la limite du Brabant, vers Enghien	5,457	1,999	1,000
Alost, par Termonde, à S'-Nicolas	52,575	6,727	8,210
Alost à Grammont, avec embranchement d'Alost à Ninove.	51,454	8,988	7,005
Termonde à Lokeren.	11,487	2,500	4,550
Audenaerde à Grammont	22,549	6,700	6,225
Nederbrakel à Renaix.	15,158	1,850	425
Elst à Hundelgem.	9,481	1,400	650
Enlèvement annuel des terres éboulées sur la route d'Audenaerde à Grammont, dans la traverse de la montagne dite <i>Knesselaerc-Berg</i> .	"	700	"
TOTAL.	404,674	97,680	144,385
HAINAUT.			
Mons à la limite, vers Bruxelles	26,104	4,900	10,700
Mons à la frontière française, vers Valenciennes	20,152	6,750	32,400
Tournai à la limite, vers Courtrai.	15,870	4,700	6,500
Tournai à Bary.	10,568	4,650	10,100
Bary à Bury.	7,127	2,900	2,900
Bury au Rond-de-Ville	11,508	4,490	16,100
Rond-de-Ville à Hornu	10,141	5,500	6,500
Mons à Beaumont.	52,522	9,500	19,900
Beaumont vers Philippeville.	12,398	2,580	7,400
Ghislenghien à la limite, vers Bruxelles.	16,995	5,448	8,450
Ghislenghien à Ath	7,512	2,950	2,100
Ath à Bary	18,560	6,000	5,700
Bary à la limite, vers Bruxelles	22,142	10,856	21,600
Charleroy à la limite, vers Bruxelles.	17,654	10,499	55,200
Charleroy à la limite, vers Philippeville.	9,628	6,819	11,100
Charleroy à la limite, vers Namur.	14,416	16,250	58,500
Charleroy à Anderlues	11,579	11,819	15,600
Anderlues au Petit-Versailles	22,675	7,440	12,800
Ghislenghien à la limite, vers Grammont	11,812	5,480	6,600
Ath au pont à bascule de Nimy	21,856	8,000	6,200
Mons à la frontière de France, vers Maubeuge	11,424	5,599	15,400
A REPORTER.	550,111	145,700	289,550

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	350,111	145,790	289,550
Leuze à la limite, vers Renaix	14,799	6,005	10,200
Leuze à la frontière française, vers Condé	12,791	4,550	9,100
Tournai vers Lille.	8,469	5,900	8,500
Tournai vers S'-Amand	12,559	5,120	2,700
Enghein à Soignies	15,022	5,700	17,400
Soignies à Mariemont	16,918	6,977	25,200
Lessines vers Renaix	14,206	4,450	5,200
Beaumont à Chimay	24,512	10,520	17,400
Lodelinsart à la Sambre	6,595	4,078	7,100
Traverses de la ville de Mons, faisant partie de la grande voirie	5,649	4,500	10,800
Éclairage du pont-levis de St-Ghislain (route du Rond-de-Ville à Hornu).	"	284	"
TOTAL.	459,231	196,574	401,150
LIÈGE.			
Liège à la limite de la province, vers St-Trond	19,551	9,800	17,900
Liège à la frontière prussienne, vers Malmédy	54,265	16,769	18,450
Embranchement de Francorchamps à Stavelot.	7,255	5,250	2,550
Liège à Visé.	14,752	6,800	9,700
Liège à Jemeppe	9,561	3,500	27,200
Jemeppe à Huy.	22,558	11,000	6,900
Huy à la limite, vers Namur	9,157	5,800	4,600
Liège vers Dinant	20,252	20,600	15,400
Embranchement de Frayneux à Marche, par Terwagne	14,564	6,900	6,100
Liège vers Aix-la-Chapelle	51,285	27,480	26,600
Battice à Verviers	7,294	7,950	14,100
Verviers à Theux	10,165	5,500	700
Liège à Tongres	11,405	6,800	17,000
Traverses de la ville de Liège	4,947	4,500	"
Bastogne à Aywaille	15,171	7,659	5,650
Huy à Hannut	21,885	11,400	14,150
Hannut à la limite de la province, vers Tirlemont	8,412	5,000	2,200
Hannut à la limite, vers Namur	12,842	4,600	3,650
Aywaille à Louveigneur	9,251	4,400	1,825
La Minerie à la Planck	12,053	4,488	5,775
Jupille à Visé	14,854	6,880	3,775
A REPORTER.	319,811	184,265	198,025

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

DESIGNATION DES ROUTES	LONGUEUR en metres	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES	des BARRIÈRES
REPORT	519,811	184,265	198,025
Huy à Stavelot, section de Huy à la route de Terwagne	10,844	5,550	14,225
Id section de Werbornont à Stavelot	22,720	6,589	2,525
Trois-Ponts à la limite de la province, vers Salm-Château	6,020	1,750	400
Dolhain à la forêt de Heitogenwald	5,450	2,068	900
Val-Benoit à Chenée	2,988	1,894	3,700
Andenne à Bierwart	5,908	2,410	4,000
Verviers à Francorchamps, section de Verviers à Sart	14,546	4,300	5,500
Même route, embranchement sur Jalhay	7,012	1,749	560
Barvaux à Xhoris	9,645	2,680	475
Visé à la limite de la province, vers Tongres	11,055	4,700	100
Jemeppe au Dieren-Patai	4,680	4,780	6,000
Haunut vers St-Trond, avec embranchement sur Landen	12,222	5,600	5,525
Routes communes aux royaumes belge et prussien	11,592	3,359	4,587
Huy à Stavelot, partie s'étendant de la route de Marche à Terwagne, à Ocuier, y compris la traverse de Stavelot	5,472	982	175
Verviers à Francorchamps, section de Sart à Francorchamps	7,578	1,625	450
TOTAL	460,021	254,061	244,947
LIMBOURG			
Bruxelles vers Aix la Chapelle, section de la limite du Brabant à celle de Liège, par St-Trond	17,485	5,980	10,620
St-Trond à la limite, vers Maestricht	54,806	10,590	12,012
Maestricht vers Wezel, par Maeseyck, et embranchement autour de Maestricht, par Veltwezelt	44,055	10,200	5,990
Hasselt à la limite, vers Liege	26,050	12,480	15,005
Hasselt à la limite, vers Bois-le-Duc	58,000	16,580	4,675
Hasselt à la limite, vers Diest	19,476	7,880	6,814
Hasselt à Diepenbeek	6,177	1,999	1,550
Hasselt à St-Trond	16,555	5,200	2,675
Hasselt à la Meuse, par Genck et Asch	53,652	7,800	2,420
Hasselt à Beeringen	13,017	4,690	1,855
St-Trond à Herck-la-Ville	14,559	8,000	3,586
Tongres à Bilsen	11,065	5,600	1,620
Tongres à la limite de la province, vers Visé	5,300	3,190	1,525
Diest à Hechtel, par Beeringen et Beverloo	17,725	7,800	3,045
Hechtel à Maeseyck, par Pier et Bree	32,650	11,000	1,060
Diepenbeek à Holt	4,775	1,659	560
A REPORTER	535,092	120,558	75,610

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	535,092	120,558	75,610
S ^t -Trond à Hannut, section de Gingelom au chemin de Velm à Muysen	3,824	3,819	50
Hechtel à Beeringen, section de Beverloo au camp	5,510	2,516	1,000
Holt à Bilsen	5,605	17,110	"
TOTAL.	547,829	128,583	76,660
LUXEMBOURG.			
Bruxelles vers Trèves, section du pont de Hogue à la hauteur de Champlon	24,148	9,995	8,840
— — Champlon à Bastogne	25,557	7,550	7,740
— — Bastogne au pont de Martelange	20,257	7,900	7,860
— — du pont de Martelange à la frontière, près de Steinfort	26,794	10,500	9,006
Ostende à Arlon, section de la limite de la province de Namur au chemin de S ^t -Hubert, au delà de Libin	19,070	5,890	2,640
— — du chemin de S ^t -Hubert à la sortie de Neufchâteau	20,035	7,580	2,910
— — Neufchâteau à l'entrée du bois de Bologne.	17,572	5,980	5,620
— — de l'entrée du bois de Bologne à Arlon	17,812	4,799	4,680
Neufchâteau, par Florenville, vers Carignan	25,171	7,553	1,150
Neufchâteau à Bastogne	27,808	6,610	1,540
Bastogne à Houffalize.	18,150	6,845	3,800
Houffalize au Champ-de-Harre.	29,792	11,810	5,450
Arlon vers Longwy	15,585	7,400	6,520
Du Bois-des-Pendus vers Longuyon	37,774	7,621	5,924
Virton vers Montmédy	6,263	2,064	510
Aubange à S ^t -Mard	23,811	7,750	4,540
S ^t -Mard à Florenville	31,775	7,729	5,160
Chassepierre à la Frontière, vers Sedan.	5,592	1,480	190
S ^t -Hubert jusqu'au delà du pont de Grupont	11,927	4,550	2,200
Bouillon à la frontière, vers Sedan	2,820	1,700	5,100
Bouillon à Recogne	27,058	6,286	
Recogne à la hauteur de Champlon	25,571	8,995	2,780
De la hauteur de Champlon à la baraque de Fraiture	50,122	7,870	2,960
Fraiture, par Salm-Château, à la limite, vers Trois-Ponts.	22,603	5,104	1,920
Menu-Chenét à la limite, vers Beauraing	5,640	1,400	400
Marche à la limite de la province de Namur	4,416	2,700	1,550
A REPORTER.	525,159	165,801	96,750

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES ROUTES	LONGUEUR en metres	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des BOITES	des BARRIÈRES
REPORT	525 179	165 801	98,710
Marche à Bouillon, section de Marche à Tellin	9,260	2 199	1 130
— — de Tellin à Transinnes	10 900	4 147	480
— — de Transinnes au Meun-Chénout	20,867	4,758	550
Halma vers Beauraing	5 051	1,820	780
Route des Ardoisieres	25 721	6 190	1 650
Bastogne à la frontière du Grand-Duché	9 690	2 500	490
Barvaux vers Xhoris	6 505	1,550	620
Salm-Château à la limite du Grand-Duché	15,518	5,925	380
Jamoigne à la hauteur de Gérouville	9,697	1,020	100
Arlon vers Oberpallen	5 221	2,100	820
TOTAL	640 249	196,588	105,850
NAMUR			
Namur vers Bruxelles, avec embranchement du Ducq, vers Fleurus	26,550	11,068	19,000
Namur au Tige-d'Emblinne	17,652	6,980	14,025
Tige-d'Emblinne à la limite, vers Marche	17,290	6,205	5,325
Namur à Bouillon	15,680	6,040	10 266
Bouillon à Dinant	11,450	4,055	7 000
Dinant à la limite, vers Givet	16 215	4,760	11 400
Dinant à la limite, vers Beaumont	59,861	9,875	15 000
Dinant à la limite, vers Neufchâteau	27,520	5,680	5 550
Namur à la limite, vers Louvain	15,850	8 640	14 400
Namur à la limite, vers Liège	20,845	6 095	5,200
Falmignoul vers Bouillon, section de Falmignoul à Halma	14 464	7 880	10,452
Même route, section de la route de Beauraing à Halma à la limite, vers Bouillon	26 152	9,250	5 050
Marche à Terwagne, partie située dans la province (par voie de régie)	15 554	6,850	1 800
Namur vers Hannut	16,671	5,150	7,150
Namur à Arlon, par Rochefort et St-Hubert, section du Tige-d'Emblinne à la borne kilométrique n ^o 45	21,410	7,500	
De la borne kilométrique n ^o 45 à la limite, vers St-Hubert, y compris les embranchements de Rochefort vers Marche et de Wavreille vers Tellin	21,454	8,050	5 975
Philippeville à la frontière, vers Givet, avec embranchement au Bac du-Prince	22,851	5,900	2,550
Gozin à Vignée	7,908	1,880	625
Vignée à Rochefort	10 800	3,120	525
A REPOTER	365,057	126,258	140,875

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	565,637	120,258	140,875
Floreffe à Burnot	12,750	2,700	1,654
Beauraing à Halma (par voie de régie)	4,866	1,900	1,168
Havelange au Gros-Chêne	9,285	2,285	200
Wavre à Huy, avec embranchement sur Andenne.	12,000	3,880	2,450
Gedinne au chemin des Hautes-Rivières.	17,405	5,480	550
Éghezée à la route de Bruxelles à Namur, par Wavre	17,605	6,050	3,700
Traverses de Namur	10,505	6,100	.
Traverses de Dinant, y compris les parties pavées aux abords de cette ville.	2,844	2,100	.
Embranchement du bois de Villers au Sart-S ^t -Laurent	4,885	1,040	1,000
Anthée à la Meuse	6,700	1,200	200
TOTAL.	462,558	159,575	151,775

RÉCAPITULATION.

Anvers.	222,255	66,825	101,527
Brabant	455,550	174,506	500,774
Flandre occidentale.	585,119	156,957	180,458
— orientale.	404,674	97,680	144,585
Hainaut	459,251	196,574	401,150
Liège.	460,021	254,061	244,947
Limbourg.	547,829	128,585	76,660
Luxembourg.	640,249	196,588	105,850
Namur	462,558	159,575	151,775
TOTAL GÉNÉRAL.	4,015,446	1,410,945	1,705,506

*Sections de routes nouvelles qui doivent être mises en état
d'entretien en 1854.*

1 ^o Moll au camp de Beverloo, section de Baelen au camp	"	4,000	"
2 ^o Turnhout vers Tilbourg, section de Turnhout à Raeveld	"	1,600	"
3 ^o Wavre vers Huy, section de Wavre à Gistoux.	"	2,500	"
4 ^o Huy à Waremmé, section de Huy à Chapon-Seraing	"	5,000	"
5 ^o Rimpst à Hallembaye, section de Rimpst à Sichein	"	1,000	"
TOTAL. fr.	"	12,100	"

(85)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT GÉNÉRAL
DES
DÉPENSES D'ENTRETIEN DES ROUTES,
DEPUIS 1830.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

PROVINCES.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1930.,
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Anvers	8,412 69	59,101 52	32,455 61	55,910 16	48,505 84	45,700 »	47,550 »
Brabant	22,580 95	177,365 02	107,015 45	122,825 59	152,128 15	154,409 75	155,602 70
Flandre occidentale . .	15,359 19	155,157 82	57,475 10	102,297 84	150,450 80	184,685 »	170,995 »
Flandre orientale . . .	24,947 04	79,712 60	59,194 60	108,971 59	142,840 85	148,805 »	148,805 »
Hainaut	25,720 25	220,477 24	96,119 25	287,654 45	285,222 85	257,080 72	500,158 54
Liège	26,196 57	112,880 42	41,221 18	156,745 84	121,749 29	124,199 97	151,206 90
Limbourg	55,799 79	144,715 »	59,219 55	122,805 94	119,965 15	126,796 95	120,566 65
Luxembourg	52,752 84	66,717 28	41,296 29	69,284 40	86,559 05	126,795 »	145,255 67
Namur	47,252 78	87,949 22	58,757 88	77,379 80	77,094 85	90,048 45	89,892 55
TOTAUX	256,782 08	1,091,054 12	552,752 87	1,061,871 19	1,144,496 77	1,256,608 84	1,289,700 79

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DES ROUTES, DEPUIS 1830.

1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAUX.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.					
45,700 »	65,500 »	46,529 »	46,529 »	44,759 »	55,840 »	55,840 »	55,840 »	40,675 »	45,225 »	45,225 »	48,175 »	50,175 »	54,491 04	65,437 04	65,437 04	66,825 »	1,157,615 94
152,900 »	213,950 »	244,280 »	243,280 90	271,580 »	280,720 »	285,348 40	291,875 15	205,149 »	205,149 »	205,149 »	205,149 »	205,849 »	209,149 »	170,132 »	174,506 »	174,506 »	4,540,484 72
170,995 »	170,509 94	150,885 75	155,601 »	166,409 »	176,408 41	181,778 41	186,218 41	120,819 »	120,819 »	121,426 »	140,725 »	142,911 »	143,155 91	159,095 »	141,495 »	156,957 »	5,579,279 58
148,805 »	146,530 »	162,719 »	162,719 »	164,719 »	168,719 »	168,719 »	168,719 »	100,985 »	100,985 »	100,985 »	102,875 »	102,875 »	105,402 58	97,126 »	97,126 »	97,680 »	2,910,760 86
299,749 »	342,965 96	367,670 »	367,954 »	372,754 »	368,196 »	399,196 »	369,196 »	284,692 »	291,692 »	285,592 »	256,589 »	240,944 »	244,690 56	195,504 »	195,504 »	196,574 »	6,510,475 56
125,005 77	120,864 49	156,727 08	163,617 08	170,050 »	184,615 »	185,050 »	185,050 »	189,775 »	192,275 »	198,335 »	201,517 »	209,817 »	226,884 59	230,637 90	234,637 90	234,061 »	3,904,291 98
105,099 96	152,083 22	104,200 »	104,200 »	115,200 »	156,900 »	150,699 18	152,000 »	106,700 »	114,100 »	122,790 »	110,540 »	152,240 »	157,874 73	112,469 »	118,019 »	128,585 »	2,842,365 06
123,267 84	156,531 25	95,095 »	106,095 »	131,717 »	154,502 »	159,400 25	146,952 50	141,006 »	141,506 »	155,525 »	188,296 »	189,296 »	194,808 75	190,640 »	195,540 »	196,588 »	3,175,185 10
66,595 54	74,177 56	90,776 59	106,276 59	121,474 50	131,991 »	145,194 96	151,034 96	156,487 »	156,487 »	141,287 »	155,510 »	155,082 »	158,728 80	144,450 »	147,576 »	159,573 »	2,726,677 65
1,216,118 11	1,400,712 42	1,418,880 42	1,456,271 67	1,558,622 50	1,635,891 41	1,675,826 »	1,705,506 »	1,524,286 »	1,546,256 »	1,572,312 »	1,595,972 »	1,429,187 »	1,475,183 56	1,544,588 94	1,567,458 94	1,410,945 »	51,145,134 43

RELEVÉ GÉNÉRAL

*Des dépenses faites pour travaux de plantations, depuis 1850 jusqu'à 1852 inclus,
sur les diverses routes de l'État.*

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Relevé général des dépenses faites pour travaux de plantations,

PROVINCES.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.	1937.	1938.	1939.	1940.
Auxers	"	"	"	"	5,755 46	"	52 02	4,252 02	"	"	"
Brabant	4,512 15	572 49	"	474 50	4,601 80	1,489 61	"	1,118 "	"	12,837 20	2,868 80
Flandre occidentale .	5,047 28	2,632 80	86 77	"	"	"	1,125 "	"	"	"	"
Flandre orientale . .	6,973 20	674 77	2,564 04	"	"	"	4,462 50	10,585 85	"	3,498 50	5,565 25
Hainaut	"	"	81 90	"	6,507 20	1,101 61	"	"	"	10,807 10	2,500 "
Liège	"	"	"	"	105 "	"	"	"	"	5,468 45	25,250 86
Limbourg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Luxembourg	"	2,062 75	1,269 84	10,759 99	812 "	"	17,499 88	10,794 18	17,350 67	14,081 64	5,797 85
Namur	3,579 80	"	"	"	"	600 "	4,000 "	6,000 "	"	551 "	8,785 70
TOTAL	20,712 52	6,042 81	5,802 55	11,214 49	15,781 46	5,281 22	27,159 40	41,550 05	17,550 67	47,015 87	48,548 46

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1854.

depuis 1850 jusqu'à 1852 inclus, sur les diverses routes de l'État.

1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAL.
•	•	5,500 •	770 •	1,510 •	5,672 •	698 25	6,571 25	2,056 04	1,742 45	5,225 50	5,406 10	30,129 09
14,798 40	10,270 •	4,505 80	5,266 67	6,488 88	5,404 55	15,058 00	7,052 40	7,792 55	4,775 10	5,055 20	4,100 •	126,238 12
522 •	5,285 75	6,240 95	4,371 90	5,029 90	5,268 •	4,854 70	1,274 85	4,404 84	9,916 66	5,425 40	5,085 •	61,878 80
7,668 75	•	1,475 •	5,225 50	1,718 75	2,242 50	5,260 •	1,554 25	755 14	667 80	262 25	•	65,512 05
•	5,100 •	1,100 •	2,400 •	5,000 •	4,000 •	495 75	6,085 56	5,401 58	5,000 57	591 62	2,205 •	54,655 27
10,551 01	0,129 56	2,895 87	6,155 40	7,556 67	6,545 51	5,610 50	1,589 58	4,258 56	4,050 84	2,000 57	2,680 •	89,591 96
•	1,650 •	9,209 75	2,401 95	5,840 75	6,529 17	5,264 80	806 40	4,609 56	4,182 61	2,008 40	2,495 70	45,688 89
6,527 82	5,896 15	15,820 16	11,020 68	4,456 58	7,507 49	6,602 19	5,846 55	3,515 70	2,850 02	14,956 96	14,254 •	176,528 90
0,915 55	4,467 46	4,659 15	7,627 76	8,608 67	5,051 •	6,805 25	6,598 88	7,642 75	7,097 42	5,551 50	4,850 •	100,171 78
40,565 55	48,798 92	49,101 68	45,527 86	44,900 •	44,000 •	42,649 28	34,059 61	58,196 12	41,887 97	58,659 49	59,995 80	757,194 86

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1853.

Budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1854.

Amendement à l'art. 16.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

On vient de remarquer qu'à l'écluse de la Pêcherie, établie sur la Lys, à Gand, des planches se sont détachées du radier; que la maçonnerie des parties inférieures des chardonnets semble exiger des améliorations et que le buse de cet ouvrage doit avoir subi des dégradations, puisque des fuites d'eau se manifestent de l'amont à Paval.

Afin de permettre la mise à sec de cette écluse et l'exécution des travaux de restauration qu'elle pourrait réclamer, un crédit de 10,000 francs est jugé nécessaire.

Je crois, en conséquence, devoir demander qu'un semblable crédit, qui ferait partie des charges extraordinaires et temporaires, soit ajouté, par amendement, à l'allocation pétitionnée, pour le service de la Lys, à l'art. 16 du projet de budget du Département des Travaux Publics de l'exercice 1854.

Dans les développements, ce crédit pourrait être libellé de la manière suivante :

Mise à sec et restauration de l'écluse de la Pêcherie, à Gand, 10,000 francs.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.